disparaissent d'eux-mêmes; d'un autre côté, les termes qui proviennent de la partie

$$Ay^3 + By^2x + Cyx^2 + Dx^3$$

se réduisent à

$$x(3A\alpha^2 + 2B\alpha + C)\frac{d^2y}{dx^2} + 6(A\alpha^3 + B\alpha^2 + C\alpha + D);$$

et les autres termes peuvent être négligés comme contenant x à des puissances supérieures.

L'équation en $\frac{d^2y}{dx^2}$ se réduit donc à

$$x(3A\alpha^2 + 2B\alpha + C)\frac{d^2y}{dx^2} + 6(A\alpha^3 + B\alpha^2 + C\alpha + D) = 0;$$

par conséquent, à moins que

$$A\alpha^3 + B\alpha^2 + C\alpha + D$$

ne soit nul de lui-même, puisque l'on doit faire $x = 0$, la dérivée seconde de y, par rapport à x, au point considéré, sera infinie.

Ainsi, la dérivée seconde, en un point où la première dérivée a deux valeurs égales, ne se trouve différente de l'infini que sous une condition particulière. Cette condition

$$A\alpha^3 + B\alpha^2 + C\alpha + D = 0$$

a un sens géométrique très-simple : elle signifie que la tangente au point double considéré ne coupe plus la courbe qu'en $m - 4$ autres points. Dans ce cas, le point appartient généralement à deux branches accidentellement tangentes, mais distinctes. Ce n'est ni un point d'*inflexion* ni un point de rebroussement. On trouve ce cas particulier dans l'exemple d'une courbe du quatrième degré formée de deux circonférences tangentes entre elles.

La question ne présente ni plus ni moins de difficultés lorsque la courbe est rapportée à des coordonnées polaires. Soient

$$\varphi(\rho,\omega) = 0 \quad \text{et} \quad \rho = \pm\frac{p}{\sin(\omega - \alpha)}$$

les équations de la courbe et de sa tangente au point considéré, dont les coordonnées seront ρ_0 et ω_0; les valeurs des rayons vecteurs menés à la courbe et à sa tangente, en désignant par A,B,C,..., A',B',C',..., les dérivées successives de ρ, par rapport à ω, tirées séparément des deux équations, au point $[\rho_0,\omega_0]$, seront

$$\rho = \rho_0 + A\frac{\omega - \omega_0}{1} + B\frac{(\omega - \omega_0)^2}{1.2} + \ldots..$$

et

$$\rho = \rho_0 + A'\frac{\omega - \omega_0}{1} + B'\frac{(\omega - \omega_0)^2}{1.2} + \ldots..$$

Comme les dérivées du premier ordre A' et A seront égales, la différence des deux rayons vecteurs se réduira à

$$(B - B')\frac{(\omega - \omega_0)^2}{1.2} + (C - C')\frac{(\omega - \omega_0)^3}{1.2.3} + \ldots..$$

Si B est différent de B', cette différence gardera donc le même signe, soit que l'on fasse croître ou décroître ω à partir de ω_0; le point $[\rho_0,\omega_0]$, en général, ne présentera rien de particulier. Mais si, au contraire, $B - B' = 0$, le rayon vecteur mené à la courbe sera plus grand que le rayon vecteur mené à la tangente, d'un côté du point $[\rho_0,\omega_0]$, et plus petit de l'autre : la tangente traversera donc la courbe au point $[\rho_0,\omega_0]$; ce point sera donc un point d'*inflexion*.

Toute la différence entre les deux théories consiste en ce que, lorsque la courbe est rapportée à des coordonnées rectilignes, la seconde dérivée de l'une des coordonnées de la tangente, par rapport à l'autre, est nulle d'elle-même, ce qui n'arrive généralement plus lorsque le système des coordonnées est tout autre.

INFLEXIOSCOPE s. m. (ain-flè-ksi-o-sko-pe — du lat. *inflexio*, inflexion, et du gr. *skopeô*, j'examine). Physiq. Instrument au moyen duquel on étudie les inflexions des rayons lumineux.

INFLEXIPÈDE adj. (ain-flè-ksi-pè-de — du lat. *inflexus*, infléchi; *pes*, pied). Zool. Dont les cuisses des jambes antérieures sont fortement courbées en dedans : *Mante* INFLEXIPÈDE.

INFLICTIF, IVE adj. (ain-fli-ktiff, i-ve — du lat. *inflictus*, infligé). Jurispr. Qui a le caractère de l'infliction : *Peine* INFLICTIVE.

INFLICTION s. f. (ain-fli-ksi-on — lat. *inflictio*; de *infligere*, infliger). Action d'infliger : *L'*INFLICTION *d'une peine*.

INFLIGÉ, ÉE (ain-fli-jé) part. passé du v. Infliger : *Une peine* INFLIGÉE *à un coupable. Dieu est l'auteur du mal qui punit, comme un souverain est l'auteur des supplices qui sont* INFLIGÉS *sous ses lois*. (J. de Maistre.)

INFLIGER v. a. ou tr. (ain-fli-jé — lat. *infligere*; de *in*, sur, et d'un rad. *flagere*, frapper. Prend un *e* après le *g*, devant *a* et *o* : *J'infligeai, nous infligeons*). Appliquer, en parlant d'une peine, d'un châtiment : INFLIGER *un supplice, une pénitence, une correction. Il ne faut jamais* INFLIGER *aux enfants le châtiment comme châtiment, mais il doit toujours leur arriver comme une suite naturelle de leur mauvaise action*. (J.-J. Rouss.) *Quand la loi tue, elle n'*INFLIGE *pas un châtiment, elle commet un meurtre*. (Lamenn.)

INFLORESCENCE s. f. (ain-flo-rèss-san-ce — du lat. *inflorescere*, fleurir). Bot. Disposition des fleurs sur le végétal qui les porte : INFLORESCENCE *simple, composée, solitaire*. INFLORESCENCE *en épis, en grappes, en chatons, en ombelles. L'*INFLORESCENCE *est un élément important de la classification des végétaux. Longtemps la considération des* INFLORESCENCES *a été presque sans règles fixes*. (P. Duchartre.) ‖ Ensemble des organes qui constituent la fleur; ensemble de fleurs groupées sur une plante.

— **Encycl.** On désigne sous le nom d'*inflorescence* : 1° une réunion de fleurs qui ne sont pas séparées les unes des autres par des feuilles proprement dites; 2° l'arrangement des fleurs sur l'axe ou les axes floraux, conséquence immédiate ou plutôt cas particulier de la ramification. La fleur provient, en effet, d'un bourgeon, lequel bourgeon présente, entre autres caractères distinctifs, celui-ci : que ses feuilles n'émettent jamais de nouveaux bourgeons à leur aisselle; il est donc essentiellement terminal; il constitue ainsi la fin du développement d'un axe, le dernier terme de la ramification.

Si une seule fleur se développe immédiatement à l'extrémité d'un axe primaire, secondaire ou autre, et que la feuille située au-dessous d'elle ne produise aucun bourgeon, cette fleur est dite solitaire, comme dans la tulipe; c'est le mode d'*inflorescence* le plus simple. Mais le plus souvent à l'aisselle de ces feuilles, ou mieux de ces bractées, se développent des rameaux, qui peuvent, à leur tour, se subdiviser à plusieurs degrés; on a ainsi un groupe de fleurs entremêlées de bractées; l'*inflorescence* devient alors plus ou moins compliquée, et produit un nombre assez considérable de modifications. Disons d'abord que l'*inflorescence* peut être axillaire ou terminale, suivant qu'elle est située à l'aisselle des feuilles ou à la terminaison des rameaux.

L'axe primaire de l'*inflorescence* peut se terminer ou non par une fleur. Dans le premier cas, il s'arrête là, et l'*inflorescence* ne continue à s'étendre qu'au moyen des axes secondaires, qui s'arrêtent à leur tour, bornés par la production d'une fleur terminale, puis des axes tertiaires, et ainsi de suite. Dans le second cas, l'axe primaire n'est pas arrêté dans son allongement par la production de la fleur, qui viendra seulement terminer les axes secondaires, ou les axes tertiaires, ou d'autres encore. De là, deux grandes classes d'*inflorescences* : les unes, définies ou déterminées, dont l'axe primaire porte immédiatement une fleur; les autres, indéfinies ou indéterminées, dont cet axe ne porte des fleurs que par l'intermédiaire et à l'extrémité d'axes d'un ordre plus ou moins élevé.

Occupons-nous d'abord des *inflorescences* indéfinies. Nous avons ici un axe primaire allongé sans fleur. Les axes secondaires peuvent être terminés chacun par une fleur; s'ils sont tous à peu près de même longueur, l'ensemble constitue une grappe, comme dans l'épine-vinette, le groseillier commun, etc. Si les axes inférieurs ou moyens se ramifient en s'allongeant, alors la grappe est renflée à la base ou au milieu, et prend le nom de panicule, comme dans le catalpa, le paulownia, ou de thyrse, comme dans le marronnier d'Inde. Si les axes secondaires ou autres s'allongent d'autant plus qu'ils sont plus inférieurs, de manière que les fleurs arrivent toutes à peu près à la même hauteur, on a un corymbe, simple dans le cerisier de Sainte-Lucie, composé dans l'alizier des bois.

Supposons maintenant que les axes secondaires soient extrêmement raccourcis, et, par conséquent, les fleurs sessiles ou presque sessiles sur l'axe primaire, l'*inflorescence* forme un épi, qui peut être encore simple, comme dans le plantain, ou composé, comme dans le froment. Un chaton n'est autre chose qu'un épi composé uniquement de fleurs mâles ou de fleurs femelles; on en voit des exemples dans l'aune et le bouleau. L'épi qui porte sur le même axe des fleurs mâles en haut et des fleurs femelles en bas prend le nom de spadice, s'il est simple, comme dans le gouet ou pied-de-veau, et de régime, s'il est rameux, comme dans les palmiers. Dans l'un et l'autre cas, il est enveloppé d'une ou de plusieurs grandes bractées, appelées spathes.

Admettons, au contraire, que c'est l'axe primaire qui s'est raccourci, de manière à être nul ou à peu près; les axes secondaires partent tous alors du même point, comme les rayons d'un parasol, et leur ensemble forme une ombelle. On distingue encore ici l'ombelle simple des aralies ou du lierre, et l'ombelle composée de la carotte ou du panais. Si les axes secondaires avortent aussi, on a un capitule, comme dans la scabieuse ou la cardère à foulon. Enfin, l'axe primaire, au lieu de s'allonger, peut, au contraire, s'élargir en formant une sorte de plateau, appelé réceptacle; cet organe est convexe dans la pâquerette, plan dans le soleil ou hélianthe, concave dans l'artichaut, tout à fait creux dans la figue. On donne à cette *inflorescence* le nom de calathide; mais souvent aussi on la décrit comme un capitule.

Passons maintenant aux *inflorescences* définies, désignées sous la dénomination collective de cimes, ou mieux cymes, et qu'on observe surtout dans les plantes à feuilles opposées ou verticillées. Ici, l'axe primaire se termine, plus ou moins haut, par une fleur. Immédiatement, ou un peu plus bas, au-dessous de cette fleur, il porte une paire de feuilles, de l'aisselle desquelles part un axe secondaire, dont le sommet porte également une fleur centrale, et deux feuilles, une de chaque côté; chacune de ces feuilles à son tour émet de son aisselle un axe tertiaire, terminé de même. Ce genre de ramification, appelé dichotomie, se répète ainsi un certain nombre de fois, et par suite le nombre des axes et des fleurs va toujours en doublant. Si, au lieu de deux feuilles, nous en avons trois verticillées autour d'une fleur centrale, et que chacune à son aisselle émette un axe secondaire, partagé de même à son tour en trois, c'est une trichotomie. Nous pourrions avoir encore un plus grand nombre de feuilles et d'axes verticillés. La famille des caryophyllées, œillets, silènes, gypsophiles, céraistes, etc., présente des exemples familiers de ces cymes.

Mais l'*inflorescence* définie est sujette à varier beaucoup, par suite des avortements, des arrêts ou des inégalités de développement. Il en résulte que la cyme peut présenter, à un examen superficiel, l'apparence de la plupart des *inflorescences* indéfinies, et offrir même quelques autres modifications. Comme il serait trop long de les décrire, nous nous contenterons de signaler la cyme hélicoïde des alstrœmères, la cyme scorpioïde des myosotis, les cymes racémiforme (en forme de grappe), spiciforme, ombelliforme, corymbiforme, etc.

Sous le nom d'*inflorescences* mixtes, on désigne celles qui se rattachent à la fois aux *inflorescences* définies ou indéfinies, parce que leurs différents axes ne se comportent pas de la même manière. Elles sont très-fréquentes; en effet, les deux groupes que nous venons de décrire ne sont pas toujours faciles à distinguer; ils passent souvent de l'un à l'autre par nuances quelquefois presque insaisissables. La marche de la floraison peut ici être d'un puissant secours. Aux *inflorescences* indéfinies correspond la floraison centripète, dans laquelle les fleurs vont s'épanouissant de dehors en dedans, ou de bas en haut; aux *inflorescences* définies, la floraison centrifuge, dans laquelle, au contraire, la fleur centrale ou supérieure se développe la première.

A. de Jussieu a formulé ainsi les lois de la floraison : « 1° Les fleurs terminant des axes différents s'épanouissent dans l'ordre de succession des axes qui les portent; 2° les fleurs terminant des axes de même ordre, situés sur un même axe commun, s'épanouissent de bas en haut; 3° dans une *inflorescence* composée, les *inflorescences* partielles suivent, pour leur évolution relative, les mêmes lois que les fleurs dans une *inflorescence* simple. »

On appelle l'*inflorescence* oppositifoliée, quand elle est opposée à la feuille; épiphylle, quand elle naît sur la feuille ou mieux sur un organe d'apparence foliaire; pétiolaire, si elle semble sortir du pétiole; extra-axillaire, lorsqu'elle naît plus ou moins loin de l'aisselle de la feuille. Mais ces diverses *inflorescences* ne sont anomales qu'en apparence, et on les ramène aisément à la règle commune.

INFLUENÇABLE adj. (ain-flu-an-sa-ble — rad. *influencer*). Qui est propre à se laisser influencer : *Caractère* INFLUENÇABLE.

INFLUENCE s. f. (ain-flu-an-se — rad. *influer*). Action d'un objet sur un autre objet ou sur une personne : *L'*INFLUENCE *de la chaleur. L'*INFLUENCE *des saisons. L'*INFLUENCE *du mauvais exemple. Les animaux éprouvent, comme l'homme, les* INFLUENCES *du ciel et de la terre*. (Buff.) *Les éléments, la nourriture, les veilles, le sommeil, les passions ont sur nous de continuelles* INFLUENCES. (Volt.)

— Fig. Action sur les actes ou les idées d'une personne ou sur l'état des choses; ascendant, crédit, autorité : *L'inamovibilité du juge le défend contre toute* INFLUENCE *ministérielle*. (De Bonald.) *Il n'y a point parmi nous de passion plus vivace que la haine de l'*INFLUENCE *cléricale*. (J. Simon.)

— Physiq. Effet produit à distance : *Un corps électrisé par* INFLUENCE.

— Astrol. Effet produit par les astres sur les corps sublunaires : *L'*INFLUENCE *des astres. Naître, se trouver sous une maligne* INFLUENCE.

— Anc. méd. Nom donné à un grand nombre d'affections catarrhales épidémiques, telles que la grippe, la follette, etc.

— **Syn. Influence, ascendant, autorité, crédit, empire, pouvoir.** V. ASCENDANT.

— **Allus. littér. Influence secrète**, Expression tirée du début de l'*Art poétique* de Boileau :

> C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur
> Pense de l'art des vers atteindre la hauteur :
> S'il n'a reçu du ciel l'*influence secrète*,
> Si son astre en naissant ne l'a formé poëte,
> Dans son génie étroit il est toujours captif;
> Pour lui Phœbus est sourd et Pégase est rétif.

Les écrivains font souvent allusion à cette *influence secrète*, qui est devenue comme synonyme de vocation.

« L'abbé Abeille ne tarda pas à se faire rechercher par l'enjouement de son esprit. Il cultiva de bonne heure la poésie, quoiqu'il n'eût reçu qu'à un très-faible degré cette *influence secrète* dont parle Despréaux. Le maréchal de Luxembourg se l'attacha en qualité de secrétaire et l'emmena avec lui dans ses campagnes. »

(*Dict. de la conversation.*)

« Pourquoi vouloir être artistes? Aviez-vous reçu du ciel l'*influence secrète?* N'en est-il pas de même dans toutes les professions? Combien de sous-lieutenants accusent le sort de ne les avoir pas faits maréchaux de France? Gagnez des batailles, leur dira-t-on. Faites des chefs-d'œuvre ou dessinez des indiennes, dirons-nous à ceux qui, à tort ou à raison, se prétendent artistes. »

MÉRIMÉE.

Influence de l'habitude sur la faculté de penser, le premier par ordre de date des ouvrages philosophiques de Maine de Biran. Il fut couronné en l'an X par l'Institut, qui en avait mis le sujet au concours, et imprimé en l'an XI (1803). Il forme le tome Ier des *Œuvres* de l'auteur publiées par M. Cousin, et se compose d'une préface, d'une introduction, de deux sections (*Habitudes actives* et *Habitudes passives*) et d'une conclusion.

Maine de Biran a une haute idée de l'importance de l'habitude; il commence ainsi son introduction : « *Nul ne réfléchit l'habitude*, a dit un homme célèbre (Mirabeau, *Conseils à un jeune prince*); rien de plus vrai ni de mieux exprimé que cette courte sentence. La *réflexion*, au physique comme au moral, demande un point d'appui, une résistance; or, l'effet le plus général de l'habitude est d'enlever toute résistance, de détruire tout frottement; c'est comme une pente où l'on glisse sans s'en apercevoir, sans y songer. »

« La première réflexion, dit encore l'auteur, est ce qu'il y a de plus difficile à faire en tout genre. Un homme de génie est un homme qui *s'étonne* quand personne n'y songe. »

Malgré la valeur des idées, on sent que l'auteur débute et n'a pas encore acquis toute sa puissance. Il ne s'agit point ici du style, qui ne fut jamais brillant chez lui, mais de cette sûreté de jugement et de cette méthode dans l'analyse des faits psychologiques, qui devaient être un jour sa gloire. Il est souvent faible à ce point de vue, et Destutt de Tracy, le rapporteur de la commission chargée de juger son mémoire, le lui fit durement sentir.

Maine de Biran étudie successivement la sensation, la perception et leurs rapports avec l'habitude dans chacun de nos cinq sens; il termine en signalant des impressions qui viennent des parties internes du corps, et qu'il nomme de pures sensations.

L'*Influence de l'habitude sur la faculté de penser*, sans être un chef-d'œuvre, est un des rares ouvrages qui ont aidé en France à la création de la science nouvelle, qu'on nomme aujourd'hui *psychologie*.

Influence de la philosophie du XVIIIe siècle sur la législation et la sociabilité du XIXe, par Lerminier. Ce livre a été écrit en 1833; on y sent l'inspiration dominante de Michelet. Herder et Vico, traduits, commentés par ce puissant esprit, avaient révélé au monde la vraie philosophie de l'histoire. Ce fut alors le beau temps des études historiques en France, l'époque brillante où la philosophie, la poésie et l'histoire commencèrent à s'unir dans un même ouvrage. C'était l'époque de l'enthousiasme. « *Faciamus hominem!* s'écriait Lerminier. Oui, dans la maturité des temps, constituons l'homme nouveau; créons l'homme social de l'ère moderne; imprimons une face ultérieure à la nature des choses, et que l'humanité trouve dans une unité nouvelle l'emploi et la satisfaction de toutes ses puissances. » Le livre tout entier se sent de cet enthousiasme, et il a gardé quelque chose de la forme improvisée, vive, alerte, mobile et capricieuse qui caractérisait les leçons du professeur.

L'auteur y étudie très-consciencieusement l'influence de Leibnitz sur Locke et Bayle, puis l'influence de ceux-ci sur Montesquieu; il démêle finement les courants philosophiques, restés pour ainsi dire à l'état latent au XVIIe siècle, et que trahit seulement l'opposition, bien contenue, de Fénelon, de Perrault et de Fontenelle, qui servent d'intermédiaires aux deux siècles. A leur tour, Montesquieu, Voltaire, Diderot, d'Alembert, J.-J. Rousseau préparent la voie aux illustres penseurs de notre temps, en même temps que Bentham, Turgot et Malesherbes jettent les fondements de la science économique. A l'aide du livre de M. Lerminier, on peut suivre, à travers les trois derniers siècles, les grands courants d'idées qui ont renouvelé la société moderne, et retrouver la filiation de toutes les doctrines. C'est le point de vue intéressant auquel il s'est placé; d'autres font l'histoire des dynasties : il a voulu faire celle des idées.

Influence des milieux sur les caractères de race chez l'homme et les animaux (DE L'), par J.-P. Durand (de Gros) [Paris, 1868, brochure in-8°]. L'objet de cette intéressante brochure est de combattre le déterminisme ethnique absolu de certains anthropologistes. M. Durand leur reproche de ne pas distinguer, dans les caractères de race, ce qui appartient au vieux sang, à l'origine ethnique primitive, et ce qui est dû à l'influence des milieux physiques et moraux. « Le vieux sang, dit-il, la race, a sans doute une large part dans la conformation particulière qui distingue chaque organisme individuel; mais il y a là aussi la part du milieu physique et moral au sein duquel cet organisme s'est développé, et où il a puisé ses éléments de formation. » M. Durand montre, en s'appuyant sur des observations très-curieuses et très-faciles à contrôler, que cette deuxième part, la part des milieux, n'a pas été faite jusqu'ici, ou du moins a été mal faite, et que l'on manque encore de mesure pour opérer cette détermination avec quelque exactitude. La conclusion de son travail est que les caractères phonologiques qui distinguent les populations ne doivent pas être déclarés *à priori* signes de race, pas plus qu'une foule de caractères somatologiques, tels que la bonne ou la mauvaise denture, une taille grande ou petite, une tête arrondie ou allongée, auxquels cette valeur a été accordée jusqu'ici avec une complaisance aveugle. M. Durand s'élève avec éloquence contre une ethnologie qui, « redevenue la très-humble servante de la théologie et de l'oppression, aurait, elle aussi, ses pieuses malédictions à joindre aux malédictions que la Bible étend sur Chanaan et sa postérité. » « C'est au nom de ces faux principes de fatalisme ethnologique, ajoute-t-il, qu'un éminent publiciste (Henri Martin) lance tous les jours une bulle d'excommunication politique contre cinquante ou soixante millions d'Européens, les rejetant en masse et pour jamais hors de la communion des peuples civilisés. Et pourquoi cela? Parce que ces cinquante ou soixante millions de réprouvés sont censés appartenir à une race dont le génie spécifique serait incompatible, dit-on, avec les libertés politiques! Et l'on oublie, bien qu'on soit un des flambeaux de l'histoire, que nos ancêtres ne furent pas toujours policés et libres, et que nos fiers Aryens de l'Indoustan et de la Perse sont encore bien autrement en retard, sur le sentier du progrès politique et social, que certains Touraniens d'Europe, tels que les Madgyars, et même les *Moscovites!* »

Influence des passions sur le bonheur des individus, ouvrage philosophique de Mme de Staël. V. PASSIONS.

INFLUENCÉ, ÉE (ain-flu-an-sé) part. passé du v. Influencer : *Rancé,* INFLUENCÉ *par Bossuet, changea son opinion*. (Chateaub.)

INFLUENCER v. a. ou tr. (ain-flu-an-sé — rad. *influence*. Prend une cédille sous le *c* devant *a* et *o* : *J'influençai, nous influençons*). Exercer de l'influence sur : INFLUENCER *quelqu'un.* INFLUENCER *les opinions de quelqu'un. L'âme supérieure ne se laisse jamais abattre par les revers, ni* INFLUENCER *par ses affections*. (La Rochef.-Doud.)

INFLUENT, ENTE adj. (ain-flu-an, an-te — rad. *influer*). Qui exerce de l'influence : *Un personnage* INFLUENT. *Un parti* INFLUENT. *Les femmes* INFLUENTES *sont les vieilles femmes*. (Balz.)

INFLUENZA s. f. (inn-flu-ainn-dza — mot ital. signifiant *influence*). Pathol. Catarrhe épidémique qui sévit souvent sur une grande étendue de pays, et que l'on considère généralement comme analogue à la maladie connue sous le nom de grippe.

— **Encycl.** Le malade est pris subitement, sans prodrome pour ainsi dire; une fièvre violente se déclare, un état très-grand de malaise, une courbature extrême se font sentir, sans que cependant l'on trouve rien de grave dans les voies respiratoires. Généralement, cette maladie, qui a débuté d'une manière si violente, se termine en peu de jours par la guérison; il y a cependant des exemples de mort causée par cette maladie seule; mais c'est surtout chez les personnes âgées que l'*influenza* paraît offrir quelque danger. Le traitement de l'*influenza* consiste en médicaments fébrifuges, sudorifiques et laxatifs; la saignée paraît souvent nuisible.

INFLUER v. n. ou intr. (ain-flu-é — du lat. *in*, sur; *fluere*, couler. Prend un tréma sur l'*i* aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du prés. du subj. : *nous influïons, que vous influïez*). Exercer une influence, une action sur : *En général, le mâle* INFLUE *plus que la femelle sur la force et la qualité des races*. (Buff.) *Le climat* INFLUE *sur la disposition habituelle des corps, et par conséquent sur les caractères*. (J.-J. Rouss.)

INFLUX s. m. (ain-flu — lat. *influxus*, même sens; de *influere*, influer). Influence : *D'après Leibnitz, l'ordre dans la création dépend d'un* INFLUX *divin*. (Proudh.) ‖ Vieux mot rajeuni. On écrivait autrefois INFLUS. On a dit aussi INFLUXION.

— Anc. physiol. Fluide gazeux, impondérable, dont l'existence était une hypothèse, et à qui l'on attribuait certains effets organiques : INFLUX *cérébral*. INFLUX *nerveux* ‖ Impulsion qui porte le sang du cœur dans les artères.

IN-FOLIO adj. (ain-fo-li-o — du lat. *in*, dans; *folium*, une feuille). Typogr. Se dit des livres dont les feuillets contiennent une demi-feuille d'impression, les feuilles étant seulement pliées en deux : *Volume* IN-FOLIO. *Ouvrage* IN-FOLIO. *Format* IN-FOLIO. *Si quelque société de gens de lettres veut entreprendre le dictionnaire des contradictions, je souscris pour vingt volumes* IN-FOLIO. (Voltaire.)

— s. m. Livre, volume in-folio : *Il faudrait des montagnes d'*IN-FOLIO *pour définir toutes les saveurs*. (Brill.-Sav.) *Mme de Sévigné lisait des* IN-FOLIO *en douze jours, quand il pleuvait*. (Ste-Beuve.)

— Rem. On écrit souvent in-f°.

INFONDIBULIFORME adj. Hist. nat. V. INFUNDIBULIFORME.

INFORÇABLE adj. (ain-for-sa-ble — du préf. *in*, et de *force*). Qui ne peut être forcé : *Position* INFORÇABLE.

INFORCIAT s. m. Bibliogr. V. INFORTIAT.

INFORMATEUR, TRICE s. (ain-for-ma-teur, tri-se — rad. *informer*). Personne qui donne des informations : INFORMATEUR *bien renseigné*.

INFORMATION s. f. (ain-for-ma-si-on — rad. *informer*). Recherches, sorte d'enquête que l'on fait pour s'assurer de la vérité de quelque chose ou pour constater un fait : *Prendre des* INFORMATIONS. *Aller aux* INFORMATIONS. ‖ Ne s'emploie guère qu'au pluriel.

— Jurispr. Acte judiciaire qui consiste à recevoir, résumer et rédiger les dépositions des témoins, en matière criminelle : *Procéder à une* INFORMATION. ‖ *Information par addition*, Information qu'on opérait sur des documents acquis après une première information. ‖ *Information de vie et mœurs*, Enquête ouverte, à la diligence du procureur général ou du procureur de la République, sur la conduite antécédente d'une personne appelée à prêter serment devant le juge ou à exercer certaines fonctions judiciaires.

— Pratiq. *Information de commodo et incommodo*, Enquête administrative ouverte pour constater les avantages ou les inconvénients d'une entreprise projetée soit par l'administration, soit par des particuliers dans certains cas prévus par la loi : *Procéder à une* INFORMATION DE COMMODO ET INCOMMODO *pour l'ouverture d'une rue, pour l'établissement d'une usine*.

— **Encycl.** Jurispr. *Information de vie et mœurs*. On ne pouvait être admis dans la magistrature française, sous l'ancienne monarchie, sans avoir subi une *information de vie et mœurs*, qui était faite par les membres mêmes du tribunal. Cet usage datait du XVIe siècle. Un arrêt du parlement du 20 juillet 1546 exigea un examen pour être admis au Châtelet de Paris. Il portait que ceux qui seraient pourvus d'une charge de conseiller ou de commissaire examinateur au Châtelet de Paris seraient examinés, avant leur réception, par les lieutenants du prévôt de Paris, qui s'adjoindraient deux des plus anciens conseillers, pour savoir si les candidats avaient les qualités de science, de probité et d'expérience nécessaires pour s'acquitter de leurs offices. Au mois d'août de la même année, parut un second édit portant que « les baillis et sénéchaux de robe longue, leurs lieutenants généraux et particuliers, les prévôts et autres officiers de toutes les juridictions, relevant immédiatement du parlement, ne seraient reçus en leurs offices qu'après qu'une *information* aurait eu lieu sur leurs bonnes vie et mœurs, et qu'ils auraient subi l'examen. » Enfin un édit du mois de janvier 1560-1561 étendit ces règlements à tous les officiers des justices subalternes. Il fut décidé par édit de mai 1583 que, pour devenir commissaire examinateur du Châtelet, il faudrait être licencié en droit, avoir exercé pendant quelque temps sa fonction d'avocat et subi préalablement, devant le parlement ou le siége présidial, un examen sur le droit et la pratique.

INFORME adj. (ain-for-me — du préf. *in*, et de *forme*). Qui a une forme confuse, grossière, imparfaite : *Une masse* INFORME. *Un corps* INFORME. *Un animal* INFORME. *Les sauvages n'ont pour demeure que des huttes* INFORMES. (Portalis.)

— Par anal. Qui n'est pas net, pas précis; qui est confus, mal déterminé : *Un dessin* INFORME. *Le bruit est un son écrasé,* INFORME. (J. Joubert.)

> La tragédie, *informe* et grossière, en naissant
> N'était qu'un simple chœur.....

BOILEAU.

— Procéd. Qui n'a pas les formes légales voulues : *Procédure* INFORME. *Acte, pièce* INFORME.

INFORMÉ, ÉE (ain-for-mé) part. passé du v. Informer. Renseigné, qui a reçu des informations : *Il vaut mieux n'être pas* INFORMÉ *que de l'être mal*. (Fouqueville.)

— s. m. Jurispr. Information juridique : *Conclure à plus ample* INFORMÉ. *Pour plus ample* INFORMÉ, *il a été décidé qu'il serait ouvert une nouvelle enquête, que de nouveaux témoins seraient entendus*.

INFORMER v. a. ou tr. (ain-for-mé — du lat. *in*, en; *formare*, former). Renseigner, instruire, donner des informations à : INFORMER *quelqu'un de ce qui se passe*.

— v. n. ou intr. Jurispr. Instruire, faire une information juridique : INFORMER *contre quelqu'un.* INFORMER *d'un crime ou sur un crime. Le procureur général était chargé d'*INFORMER. (Beaumarch.)

S'informer v. pr. S'enquérir, prendre des informations : *S'il est heureux d'avoir de la naissance, il ne l'est pas moins d'être tel qu'on ne s'*INFORME *plus si vous en avez*. (La Bruy.)

> Le ciel de nos raisons ne sait point *s'informer*.

RACINE.

> *Ne vous informez pas de la reconnaissance;*
> Il est grand, il est beau de faire des ingrats.

VOLTAIRE.

— Gramm. Le verbe réfléchi *s'informer* ne peut jamais être suivi d'un complément direct; Racine n'a donc pu dire :

> Ne *vous informez* pas CE que je deviendrai,

que par une licence qu'autorise à peine la liberté accordée aux poëtes. Le participe passé est toujours variable dans les temps composés de *s'informer* : *Ils* SE SONT INFORMÉS *de votre santé*.

— **Syn. Informer, apprendre, enseigner, instruire, faire savoir.** V. APPRENDRE.

— **Informer, avertir, donner avis.** V. AVERTIR.

— **Informer (s'), s'enquérir.** V. ENQUÉRIR (S').

INFORTIAT s. m. (ain-for-si-a — bas lat. *infortiatus*, renforcé; de *in*, en, et de *fortis*, fort). Nom de l'une des divisions du corps du droit romain :

> A ces mots, il saisit un vieil *infortiat*,
> Grossi des visions d'Accurse et d'Alciat.

BOILEAU.

INFORTIFIABLE adj. (ain-for-ti-fi-a-ble — du préf. *in*, et de *fortifiable*). Qui ne peut être fortifié : *Position* INFORTIFIABLE. *Ville* INFORTIFIABLE.

INFORTUNE s. f. (ain-for-tu-ne — du préf. *in*, et de *fortune*). État malheureux, adversité : *Tomber dans l'*INFORTUNE. *Quand l'*INFORTUNE *est générale dans un pays, l'égoïsme devient universel*. (Montesq.)

> L'*infortune* aigrit l'âme et la rend inflexible.

J. CHÉNIER.

> Des cœurs nés sans vertu l'*infortune* est l'écueil.

LAMARTINE.

‖ Fait, accident, événement malheureux : *Faire le récit de ses nombreuses* INFORTUNES. *Il vaut mieux employer notre esprit à supporter les* INFORTUNES *qui nous arrivent, qu'à prévoir celles qui peuvent nous arriver*. (La Rochef.)

— *Frère* ou *compagnon*, *Sœur* ou *compagne d'infortune*, Personne qui supporte les mêmes malheurs :

> Nous nous voyons sœurs d'*infortune*.

MOLIÈRE.

— **Syn. Infortune, adversité, détresse, disgrâce, malheur, misère.** V. ADVERSITÉ.

— **Infortune, calamité, catastrophe,** etc. V. CALAMITÉ.

INFORTUNÉ, ÉE adj. (ain-for-tu-né — rad. *infortune*). Malheureux, qui est dans l'infortune : *Le cardinal Richelieu prétendait qu'*INFORTUNÉ *et imprudent étaient synonymes*. (Sallentin.)

> Deux cœurs *infortunés* qu'a séparés l'orage
> Se rapprochent encore au sein de leur naufrage.

A. CHÉNIER.

> Au banquet de la vie, *infortuné* convive,
> J'apparus un jour, et je meurs.

GILBERT.

‖ Qui appartient à une personne malheureuse : *Un sort* INFORTUNÉ. *Des jours* INFORTUNÉS. *Une vie* INFORTUNÉE.

— Substantiv. Personne infortunée : *Secourir les* INFORTUNÉS. *Pauvre* INFORTUNÉE! *Hélas! il n'y a que les* INFORTUNÉS *qui sentent le prix des âmes bienfaisantes*. (J.-J. Rouss.)

> C'est chez l'*infortuné* que la pitié se trouve :
> Sans peine on compatit au malheur qu'on éprouve.

L. ARNAULT.

INFRACTEUR s. m. (ain-fra-kteur — du préf. *in*, et du lat. *frangere*, rompre. V. INFRACTION). Transgresseur, celui qui viole, qui enfreint : *Un* INFRACTEUR *des lois. L'*INFRACTEUR *d'un traité. La cruauté des peines ne marque guère que la multitude des* INFRACTEURS. (J.-J. Rouss.)

INFRACTION s. f. (ain-fra-ksi-on — lat. *infractio*, rupture. Rompre la loi est, en effet, une expression commune à plusieurs langues aryennes, avec emploi d'une même racine. Cette racine est le sanscrit *bhang*, sans doute primitivement *bharng* ou *bhrang*, comme l'indiquent le latin *frango*, d'où *fractio*, *infractio*, le gothique *brikan*, le kymrique *bregu*, etc. Le sanscrit *bhanga*, *banghi*, fraude, signifie proprement infraction. En latin, on dit *infringere legem*, *legis infractio*, rompre la loi, rupture de la loi, délit, comme en anglo-saxon *lahbryce*, rupture de la loi, en anglais *to break the law*, en allemand *verbrechen*, crime, délit) Transgression, violation, action d'enfreindre : *L'*INFRACTION *des traités. L'*INFRACTION *d'un contrat.* INFRACTION *à la loi*.

INFRAJURASSIQUE adj. (ain-fra-ju-ra-si-ke — du lat. *infra*, au-dessous, et de *jurassique*). Géol. Qui est situé au-dessous des terrains jurassiques : *Terrains* INFRAJURASSIQUES.

INFRALAPSAIRE s. m. (ain-fra-la-psè-re — du lat. *infra*, au-dessous; *lapsus* tombé). Hist. relig. Nom donné à des sectaires qui enseignaient que Dieu, après la chute d'Adam, avait voué un certain nombre d'hommes à la damnation.

— **Encycl.** Les *infralapsaires* constituent, dans le protestantisme calviniste, une fraction de partisans de la prédestination absolue. Ils affirment contre les supralapsaires que le décret de prédestination n'a été conçu qu'en prévision de la chute; que Dieu, dans sa miséricorde, a élu un petit nombre de pécheurs, et que, dans sa justice, il abandonne les autres à la damnation, sachant qu'ils la mériteront d'ailleurs par leurs péchés. Ils préfèrent admettre que Dieu a varié, que d'en faire l'auteur de la chute de l'homme. Ils subordonnent la prédestination à la désobéissance d'Adam. Si Dieu n'eût point prévu qu'Adam devait pécher et damner par là toute sa race, il n'eût point prédestiné quelques pécheurs à un salut que toute l'humanité aurait obtenu.

INFRANCHISSABLE adj. (ain-fran-chi-sa-ble — du préf. *in*, et de *franchissable*). Qui ne peut être franchi : *Une rivière* INFRANCHISSABLE.

> Adieu donc. Va tout droit. Garde-toi du soleil
> De l'Arabie *infranchissable*.

V. HUGO.

— Fig. Insurmontable : *Partout, en Europe, les peuples abaissent maintenant les barrières qu'ils s'appliquaient autrefois à rendre* INFRANCHISSABLES. (E. de Gir.) *La puissance de l'homme a des bornes* INFRANCHISSABLES. (Lamenn.)

— Rem. Ce mot a été créé par Daunou.

INFRATERNEL, ELLE adj. (ain-fra-tèr-nèl, è-le — du préf. *in*, et de *fraternel*). Qui n'est point fraternel, qui est indigne d'un frère : *Sentiments* INFRATERNELS.

INFRAYÉ, ÉE adj. (ain-fré-ié — du préf. *in*, et de *frayé*). Qui n'est point frayé : *Voie* INFRAYÉE.

INFRÉQUEMMENT adv. (ain-fré-ka-man — rad. *infréquent*). D'une manière infréquente, peu fréquemment.

INFRÉQUENCE s. f. (ain-fré-kan-se — rad. *infréquent*). Caractère de ce qui est infréquent : *L'*INFRÉQUENCE *des pluies*.

INFRÉQUENT, ENTE adj. (ain-fré-kan, an-te — du préf. *in*, et de *fréquent*). Qui n'est pas fréquent : *Promenades* INFRÉQUENTES.

INFRÉQUENTÉ, ÉE adj. (ain-fré-kan-té — du préf. *in*, et de *fréquenté*). Solitaire, peu fréquenté : *Des lieux* INFRÉQUENTÉS. *Un bal* INFRÉQUENTÉ. *Une dizaine de tableaux, c'est tout ce que la Hollande a pu garder de Rembrandt dans ses galeries publiques, quand des musées* INFRÉQUENTÉS, *comme celui de l'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, et celui de Cassel ont réuni, l'un quarante-trois Rembrandt, l'autre vingt-neuf!* (W. Bürger.)

INFRUCTUEUSEMENT adv. (ain-fru-ktu-eu-ze-man — du préf. *in*, et de *fructueusement*). Sans fruit, d'une manière infructueuse : *Travailler* INFRUCTUEUSEMENT. *Les réformes maladroitement ajournées amènent* INFRUCTUEUSEMENT *les concessions tardives*. (E. de Gir.)

INFRUCTUEUX, EUSE adj. (ain-fru-ktu-eu, eu-se — du préf. *in*, et de *fructueux*). Qui ne donne pas de résultat utile : *Travail* INFRUCTUEUX. *Efforts* INFRUCTUEUX. *Recherches* INFRUCTUEUSES. *Les peuples applaudissent aux sacrifices de ceux qui brisent leurs chaînes, même quand leurs tentatives devraient être* INFRUCTUEUSES. (Franck.)

> L'art de la politique est vain, *infructueux*;
> Malgré tous ses calculs, sommes-nous plus heureux?

FRÉVILLE.

— **Syn. Infructueux, infécond, infertile,** etc. V. INFÉCOND.

INFULE s. f. (ain-fu-le — lat. *infula*, même sens). Antiq. rom. Large bande de laine blanche dont les pontifes ceignaient leur tête, et qui retombait sur chaque joue. ‖ Nom donné aux bandelettes dont on paraît les temples et les victimes.

— Hist. Sorte de coiffure propre aux chevaliers : *Cependant, le chevalier ôta son* INFULE *et son bicoquet, comme il sied devant des personnes d'un si grand âge*. (V. Hugo.)

— Liturg. Se dit quelquefois pour CHASUBLE.

INFUNDIBULIFÈRE adj. (ain-fon-di-bu-li-fè-re — du lat. *infundibulum*, entonnoir; *fero*, je porte). Hist. nat. Qui porte un organe en forme d'entonnoir.

— Zooph. Dont les articulations portent des étoiles en forme d'entonnoirs : *Polypier* INFUNDIBULIFÈRE.

INFUNDIBULIFORME ou **INFONDIBULIFORME** adj. (ain-fon-di-bu-li-for-me — du lat. *infundibulum*, entonnoir, et de *forme*). Hist. nat. Se dit de tout organe qui a la forme d'un entonnoir. ‖ On dit aussi INFUNDIBULÉ, ÉE.

INFUNDIBULUM s. m. (ain-fon-di-bu-lomm — mot lat. signifiant *entonnoir*). Anat. Canal situé dans le troisième ventricule du cerveau, au-dessous du pilier antérieur de la voûte, et s'étendant jusque vers la tige pituitaire.

INFUS, USE adj. (ain-fu, u-ze — lat. *infusus*, de *infundere*, verser dans). Que l'âme possède naturellement et sans l'avoir acquis : *Grâce* INFUSE. *Don* INFUS. *Science* INFUSE. *Sagesse* INFUSE. *Nous ne vivons plus dans un siècle où l'on examine sérieusement si Adam a eu la science* INFUSE *ou non; ceux qui ont si longtemps agité cette question n'avaient la science ni* INFUSE *ni acquise*. (Volt.)

> Peu de gens, que le ciel chérit et gratifie,
> Ont le don d'agréer *infus* avec la vie.

LA FONTAINE.

INFUSÉ, ÉE (ain-fu-zé) part. passé du v.

Infuser. Préparé en infusion : *Médicament* INFUSÉ *dans l'eau bouillante.*

— Fig. Ajouté, uni d'une façon intime : *L'esprit religieux ne s'acquiert que par la continuité d'un enseignement où la loi divine se trouve comme* INFUSÉE. (Kératry.)

— s. m. Pharm. Liquide dans lequel on a opéré une infusion : *On prépare avec des* INFUSÉS *les sirops de la plupart des herbes et des fleurs.* (Soubeiran.)

INFUSER v. a. ou tr. (ain-fu-zé — du lat. *infusus*, infusé). Verser, introduire en versant : *On a essayé souvent d'*INFUSER *du sang dans les veines de certains malades.*

— Faire macérer plus ou moins longtemps dans un liquide, pour y dissoudre les principes solubles : INFUSER *de la violette dans l'eau bouillante.* INFUSER *du quinquina dans du vin. Les anciens faisaient* INFUSER *des roses dans le falerne.* (Chateaub.)

— Fig. Communiquer, faire pénétrer : *La protection réunit sur un point donné le bien qu'elle fait, et* INFUSE *dans la masse le mal qu'elle inflige.* (F. Bastiat.)

INFUSIBILITÉ s. f. (ain-fu-zi-bi-li-té — rad. *infusible*). Physiq. Caractère de ce qui est infusible : *L'*INFUSIBILITÉ, *ou plutôt la résistance à l'action du feu, dépend en entier de la pureté ou simplicité de la matière.* (Buff.)

INFUSIBLE adj. (ain-fu-zi-ble — du préf. *in*, et de *fusible*). Qui ne peut être fondu, amené à l'état liquide ; qui résiste aux moyens ordinaires de fusion : *Il n'est pas de corps réellement* INFUSIBLE ; *il suffit, pour les fondre tous, de disposer d'une chaleur suffisante. La silice, matière* INFUSIBLE *très-répandue dans la nature, se présente sous différentes formes cristallines.* (A. Maury.)

INFUSION s. f. (ain-fu-zi-on — du lat. *infundere*, infuser, verser dans). Action de verser un liquide dans ou sur un objet : *Le baptême par immersion avait été changé en* INFUSION. (Boss.)

— Pharm. Action d'infuser un corps, de le mettre en contact avec un liquide chaud, pour le dépouiller de ses principes solubles ; résultat de cette action : *Boisson préparée par* INFUSION. *Une* INFUSION *de guimauve. Une* INFUSION *de thé. L'*INFUSION *d'avoine sent la vanille.* (Maquel.)

— Théol. Communication de certaines grâces ou facultés surnaturelles : *Les apôtres avaient le don des langues par l'*INFUSION *du Saint-Esprit.* (Acad.)

— **Encycl.** Pharm. L'*infusion* a pour but de mettre en solution les matières solubles que renferment diverses substances médicamenteuses. Elle consiste à porter un liquide à l'ébullition et à le verser sur les corps que l'on veut traiter, préalablement placés dans un vase nommé *infusoir*. On prolonge le contact plus ou moins longtemps, le plus souvent jusqu'à ce que le refroidissement du liquide soit complet. On passe alors au travers d'un linge ou d'un tamis pour séparer les matières solides. Pendant toute la durée de l'*infusion*, le vase doit être tenu fermé, pour éviter la déperdition des principes aromatiques. Le produit d'une *infusion* est nommé *infusum*, *infusé* et même *infusion*, comme l'opération elle-même.

L'*infusion*, d'après ce qui précède, est une sorte de digestion de courte durée ; l'élévation de température du liquide augmente beaucoup ses propriétés dissolvantes ; mais comme d'autre part son action dure peu et que le refroidissement en diminue à chaque instant l'énergie, ce mode opératoire convient surtout pour les matières d'un tissu peu serré et peu épais, pour celles qui peuvent être promptement pénétrées par les liquides et qui leur abandonnent facilement leurs principes extractifs. On en fait usage également pour les corps chargés de substances volatiles que l'action trop prolongée de la chaleur dissiperait ou altérerait. Quand, pour une raison de ce genre, on traite par *infusion* une matière dont le tissu est serré et difficile à pénétrer, on doit la diviser aussi exactement que possible, et, mieux encore, la pulvériser. Suivant que le liquide provenant de l'*infusion* est plus ou moins chargé de principes solubles, l'infusé est dit *chargé* ou *léger*.

L'*infusion* est un excellent moyen de dissolution qui peut être employé dans une foule de cas : c'est celui auquel on a le plus souvent recours pour la préparation des tisanes et des extraits. Elle agit également bien sur les plantes vertes et sur les plantes sèches. C'est toujours par *infusion* que l'on traite les racines amylacées. Elle fournit presque constamment des liqueurs plus sapides et plus odorantes que la macération, et laissant à l'évaporation une plus grande quantité d'extrait.

Tous les liquides ne se prêtent pas également bien à cette opération. Ceux qui peuvent supporter sans altération et sans grande déperdition l'action de la chaleur donnent des résultats avantageux ; ceux qui, comme l'alcool et l'éther, sont susceptibles de se volatiliser trop rapidement, lorsqu'on les porte à l'ébullition, sont rarement employés.

On traite généralement par *infusion* les produits végétaux suivants :

Les racines d'angélique, d'asperge, d'aunée, de bardane, de bistorte, de cabaret, de chicorée, de colombo, de gentiane, de gingembre, d'iris, d'ipécacuana, de nymphæa, de pareira, de patience.

Les feuilles fraîches de chou rouge, de cochléaria, de cresson.

Les feuilles sèches d'absinthe, d'armoise, de belladone, de bourrache, de calament, de chicorée, de ciguë, de dictame, de digitale, de fumeterre, d'hysope, de jusquiame, de lavande, de lierre terrestre, de marrube, de menthe, de morelle, de mercuriale, de nicotiane, d'origan, d'oranger, de romarin, de rue, de sabine, de saponaire, de sauge, de séné, de stramoine, de stæchas, de thé, de thym.

Les fleurs d'arnica, de bouillon-blanc, de bourrache, de camomille, de centaurée, de chèvrefeuille, de coquelicot, de girofle, de guimauve, de houblon, de mauve, de mélilot, de millepertuis, d'oranger, d'œillet, de pêcher, de pensées, de roses rouges, de roses pâles, de safran, de tilleul, de violettes.

Des substances de natures diverses, telles que l'ail, les baies de genièvre, les bourgeons de peuplier, les bourgeons de sapin, l'oignon, la scille, les semences de coings, les semences de lin, etc., etc.

INFUSOIR s. m. (ain-fu-zoir — rad. *infuser*). Pharm. Vase dans lequel on fait des infusions.

— Chir. Instrument dont on se sert pour introduire certaines substances dans les veines, soit comme moyen curatif, soit pour tenter sur les animaux certaines expériences.

INFUSOIRE adj. (ain-fu-zoi-re — du lat. *infusus*, répandu dans). Zool. Qui se développe dans des infusions animales ou végétales : *Animalcules* INFUSOIRES. *Vers* INFUSOIRES. *On ne commence à apercevoir l'animalcule* INFUSOIRE *qu'à l'aide d'un microscope qui grossit cinq cents fois.* (Cuv.)

— s. m. pl. Grande classe du règne animal, renfermant les animaux les plus simples, qu'on trouve ordinairement dans les infusions : *Tout ce que j'ai pu voir chez les* INFUSOIRES *me semble témoigner en faveur de la simplicité de leur organisation.* (Quatrefages.) *Hill essaya le premier de classer les* INFUSOIRES. (F. Dujardin.)

— **Encycl.** Dans l'état actuel de la science micrographique, il serait impossible de donner un nom un peu satisfaisant à la classe d'êtres qui fait le sujet de cet article, et l'on peut même affirmer que les découvertes à venir relégueront bien loin les uns des autres des ordres d'animaux qu'on réunit aujourd'hui, en se fondant sur des caractères aussi douteux qu'insuffisants.

Les données sur cette grande classe zoologique sont trop vagues et trop insuffisantes pour servir de base à une classification un peu rationnelle. Nous donnerons cependant, à titre provisoire, la classification de Dujardin. Un classement, même défectueux, est utile pour coordonner les observations ultérieures.

INFUSOIRES.

ASTOMES (DÉPOURVUS DE BOUCHE).		STOMATODES (POURVUS D'UNE BOUCHE).	
Dépourvus de cils vibratiles.	*Pourvus de cils vibratiles.*	*Sans tégument distinct.*	*Avec tégument distinct.*
Amibiens ou protées. (Nus. Rampent sur les dépôts vaseux.) Rhizopodes. (Expansions filiformes. Coque membraneuse, cornée ou calcaire.) Actinophryens. (Nus, avec expansions effilées ou filiformes.) Monadiens. (Nus, très-contractiles, avec ou sans prolongement.) Volvociens. (Enveloppe épaisse. Se soudent ensemble. Très-petits. Généralement verts.) Dinobryens. (Gaîne membraneuse. Se soudent comme les volvociens.) Thécamonadiens. (Tégument non gélatineux. Ne se soudent pas.) Eugléniens. (Ressemblent aux thécamonadiens. Colorent en vert ou en rouge les eaux stagnantes.)	Péridiniens. (Enveloppe coriace. Plusieurs espèces phosphorescentes.) Enchéliens. (Peu connus. Habitent les infusions et les eaux stagnantes putréfiées.) Leucophryens. (Richement ciliés. Généralement parasites.)	Trichodiens. (Cils non vibratiles. Plusieurs visibles à l'œil nu.) Plœsconiens. (Cuirasse à côtes longitudinales. Cils courts servant de pieds.) Erviliens. (Cuirasse membraneuse. Appendice en forme de queue.)	Paraméciens (Tégument réticulé, contractile.) Urcéolariens. (Corps couvert de cils vibratiles. Habitent les eaux limpides des marais.) Vorticelliens. (Corps contractile d'abord fixé par un pédoncule, puis se détachant et devenant cylindrique.)

Le nom d'*infusoires* est un des plus malheureux qu'on ait pu créer ; car, même en admettant que ces animalcules ne se développent que dans les infusions, ce qui n'est pas bien certain, et en étendant cette dénomination à tous les liquides tenant des matières organiques en suspension, on ne saurait accepter une dénomination uniquement fondée sur l'habitat.

Du reste, le monde des infiniment petits, que la nature avait placé en dehors de nos observations, et dans lequel nous n'avons pu pénétrer que grâce aux progrès des sciences physiques, ne nous sera jamais complétement connu. Chaque nouveau perfectionnement de nos instruments amène de nouvelles découvertes, et rien ne nous fait entrevoir d'avance le terme de cette marche progressive. On a constaté actuellement 2,500 millions d'êtres animés dans un millimètre cube d'eau, et l'on admet que l'espace occupé par ces *infusoires* est sensiblement égal à celui qu'ils laissent au liquide. Mais on peut assurer déjà qu'une très-grande partie de l'espace, en apparence occupé par le liquide, recèle un nombre infini d'êtres qui, jusqu'ici, sont restés inaccessibles à la vue humaine aidée du microscope.

Ces faits donnent déjà une idée de l'extrême petitesse de ces animaux ; mais des mesures directes ont permis d'évaluer avec certitude les dimensions de quelques-uns d'entre eux, dimensions d'ailleurs extrêmement variées. Les plus petits *infusoires* observés se présentent comme des points à l'observateur aidé d'un instrument qui donne un grossissement de 1,000 diamètres ; leur diamètre propre ne dépasse pas 7 dix-millièmes de millimètre. Les plus grands, immenses géants de ce monde infiniment petit, atteignent 200 millièmes de millimètre, et offrent à l'œil nu l'aspect de points argentés, animés dans l'eau d'un mouvement plus ou moins rapide.

Nous avons dit que ces animaux habitent généralement les eaux tenant en dissolution des substances organiques. Les eaux des mares et des étangs en renferment des quantités innombrables, les uns enfouis dans la couche vaseuse qui couvre les tiges des végétaux aquatiques, les pierres, le fond de la mare ou de l'étang ; les autres, fixés aux divers débris qui surnagent, aux divers animaux supérieurs qui habitent les eaux ; la plupart circulant librement, et quelques-uns avec une prodigieuse vitesse, au sein même du liquide. La coloration spéciale de certaines eaux de mer, le phénomène même de la phosphorescence sont attribués à la présence d'une multitude de certains *infusoires*. Mais l'observateur qui veut les étudier n'a nul besoin de sortir de chez lui, et peut à volonté *créer* des myriades de ces êtres. Toute infusion végétale ou animale produite artificiellement en est immédiatement peuplée, et l'eau commune ordinaire, tenant toujours des matières organiques en suspension, en contient des nombres incalculables.

Les *infusoires* supportent assez bien des écarts considérables de température. Mais ils périssent tous au-dessous de 0° et au-dessus de 100°. Un fait plus étrange, c'est qu'une dessiccation complète, au moins en apparence, ne les fait pas périr, et qu'il suffit, pour les faire revivre, de leur rendre le liquide dans lequel ils se sont développés. On remarquera, de plus, que lorsqu'ils sont ainsi desséchés, on peut leur faire subir, sans les détruire, une température supérieure à 100 degrés.

Nous ne saurions décrire ici la suite des patientes observations qui ont permis de constater de pareils faits. Qu'il nous suffise de dire, d'une façon générale, que l'histoire des *infusoires*, dans le passé comme dans l'avenir, est intimement liée à celle du microscope. Les anciens n'avaient pu soupçonner leur existence, ou du moins ne l'avaient pas constatée *de visu* ; le nombre des modernes qui les ont étudiés est en quelque sorte infini. Après avoir cité les noms de Leeuwenhoek, de Baker, de Trembley, de Wrisberg, d'Ehrenberg, de Spallanzani, d'O.-F. Muller, de Bory de Saint-Vincent, de Raspail, de Dujardin, de Pouchet, nous nous contenterons de fixer trois dates capitales : le début de la micrographie avec Leeuwenhoek ; l'idée de colorer les *infusoires* par du carmin dissous dans le liquide, qui est due à Gleichen ; et le premier emploi des lentilles achromatiques par Ehrenberg.

L'emploi du microscope pour l'étude des *infusoires* exige certaines précautions. Notons seulement l'extrême propreté des verres et des lentilles de l'instrument et l'absolue nécessité de n'étudier à la fois qu'une très-petite goutte de liquide. Faisons remarquer, en outre, qu'on ne peut espérer faire de nouvelles découvertes si l'on ne dispose d'un grossissement de 600 diamètres au moins. Les savants réclament des grossissements de 1,000 diamètres, limite qu'on n'atteint malheureusement, jusqu'ici, qu'avec des instruments tout à fait défectueux.

Au reste, les observations fournies par le microscope ne se rapportent pas toutes aux *infusoires*. Après avoir confondu sous ce nom tous les animaux microscopiques qui vivent dans les infusions, les naturalistes s'accordent généralement, aujourd'hui, à rejeter dans une classe à part les systolides ou rotateurs, animaux d'une organisation comparativement élevée. D'autre part, ils ont supprimé un certain nombre de genres dans lesquels ils croient avoir reconnu de véritables végétaux microscopiques : les clostériens, les diatomées, quelques volvoces. Quelques micrographes rejettent même les navicules de la série animale. Nous ne parlons pas des anguillules et des helminthes nématoïdes, dont la vraie organisation est connue depuis longtemps.

Ainsi restreinte, la classe des *infusoires* comprend, d'après Dujardin, « des animaux aquatiques, très-petits, non symétriques, sans sexes *distincts*, sans œufs *visibles*, sans cavité digestive déterminée ou permanente, ayant toute une partie de leur corps sans tégument résistant, et se propageant par division spontanée ou *par quelque mode encore inconnu.* » Inutile de faire remarquer l'inconsistance d'une définition fondée, non sur des caractères positifs, mais sur des caractères dont l'absence apparente n'est due peut-être qu'à l'insuffisance de nos instruments. Mais cette définition, essentiellement défectueuse, a l'avantage de dire, sinon ce que sont les *infusoires*, au moins ce que nous en connaissons. Quelques détails *anatomiques* et *physiologiques*, si nous pouvons employer ces mots, feront mieux ressortir encore l'incertitude de nos connaissances sur cet intéressant sujet.

Ehrenberg, en possession d'un instrument perfectionné, avait découvert dans les *infusoires* un système d'organes et de vaisseaux très-compliqué. Mais il paraît démontré, aujourd'hui, que l'illustre micrographe n'avait pas échappé au danger permanent du microscope, lorsque les observations se font sur la limite de la puissance de cet instrument : l'hallucination de l'organe visuel. Ce qui est certain, du moins, c'est qu'après lui, Dujardin et Quatrefages n'ont plus trouvé trace des estomacs, des muscles, de l'œil, de la vésicule séminale, du testicule, des œufs qu'Ehrenberg prétendait avoir découverts et dont le monde savant avait fait tant de bruit. D'après Dujardin, dont les idées paraissent prévaloir aujourd'hui, l'organisation des vrais *infusoires* est toujours d'une extrême simplicité. Ces êtres élémentaires, dont les uns (stomatodes) sont pourvus d'une bouche et les autres (astomes) en sont dépourvus, sont uniquement constitués par une masse irrégulière d'un tissu contractile (sarcode), de consistance gélatineuse. Les astomes se nourrissent par une sorte d'imbibition. Les stomatodes sont pourvus d'un œsophage sans issue. Les cils vibratiles qui garnissent leur bouche établissent un tourbillon qui envoie au fond de cet œsophage des portions de liquide chargées de matières organiques ; bientôt il se forme, par l'accumulation du liquide, une sorte de vésicule qui finit par se séparer de l'œsophage, se déplace, poussée par une nouvelle vésicule, et accroît d'autant la masse de l'animal. Ce sont ces *vacuoles* accumulées qu'Ehrenberg avait prises pour autant d'estomacs.

Quant au mode de génération, il est parfaitement démontré qu'un grand nombre d'*infusoires* se multiplient par fissiparité, c'est-à-dire par la division des parties ; et nul ne sera surpris que ce mode de propagation, presque général chez les végétaux, commun chez un grand nombre d'animaux d'une organisation bien supérieure à celle des *infusoires*, se retrouve chez ces derniers. Mais on observera que la fissiparité, chez les végétaux eux-mêmes, n'est qu'un mode accidentel de reproduction, et que toujours l'œuf ou la graine est le moyen ordinaire et en quelque sorte régulier de multiplication des espèces. Il n'est donc pas probable que les *infusoires* soient réduits à se multiplier par division. Déjà leur mode d'apparition dans les infusions s'oppose à cette idée ; et puis la fissiparité n'est nullement constatée pour le plus grand nombre d'entre eux, ce qui, il est vrai, ne prouve pas qu'elle n'existe pas pour ceux où on ne l'a pas observée. Les *infusoires*, comme tous les animaux non microscopiques, produisent-ils donc des œufs ? Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'on ne les a pas vus ; mais si l'on réfléchit à l'extrême petitesse que peuvent avoir les germes de ces êtres infiniment petits et à la faiblesse relative de nos instruments d'observation, on verra que la question n'est nullement résolue. Elle touche, d'ailleurs, à la question de la génération spontanée, qui ne peut trouver sa place dans cet article. V. GÉNÉRATION.

La forme des *infusoires* est extrêmement variée, et ne paraît, du reste, nullement permanente dans les mêmes espèces : il en est de sphériques, d'ovoïdes, de cylindriques, de filiformes, de coniques, de discoïdes, de vermiculés. Quelques-uns affectent des formes de vases, de fleurs, d'étoiles diversement radiées. Plusieurs possèdent des sortes de tentacules ou d'appendices qui leur servent à se fixer ou à se déplacer. Un grand nombre sont agglomérés comme des polypes.

La couleur des *infusoires* est aussi très-variée. La plupart sont incolores et à demi transparents, circonstance qui permet aux observateurs d'étudier leur organisation intérieure. Mais nous avons déjà signalé la coloration et la phosphorescence des eaux de mer attribuées à la coloration propre des *infusoires* qui y pullulent. Plusieurs, en effet, sont verts ou bleus ; d'autres sont rouges, bruns ou noirâtres. Dans presque tous on voit circuler des points verts, qu'on a pris pour des matières végétales introduites dans les vacuoles. Quelques-uns ont un point rouge fixe, qu'Ehrenberg n'a pas hésité à prendre pour un œil.

Le nombre des *infusoires* fossiles est prodigieux ; nous verrons que certaines roches en sont presque exclusivement formées. Leur histoire date à peu près de l'invention du microscope, mais ils furent peu étudiés jusqu'à l'ouvrage remarquable de Muller, en 1786. Ehrenberg, en 1836, sur des échantillons de dépôts siliceux de Bohême, composés presque entièrement de carapaces d'animaux microscopiques, reconnut des formes analogues à celles du monde vivant, et dès lors l'existence des *infusoires*, dans les époques antérieures à la nôtre, fut complétement établie ; leurs carapaces étaient conservées par la fossilisation. Depuis lors, le même savant reconnut que des terrains tout entiers sont formés par des carapaces siliceuses ; exemple : le tripoli feuilleté du commerce et plusieurs dépôts siliceux d'Allemagne, de Suède, de France, de l'île de France, de l'Amérique septentrionale et méridionale et des parties occidentales de l'Asie. Les espèces ne sont pas très-variées, mais le nombre des individus est colossal. Ainsi, la pierre à polir de Zilin doit en renfermer 2 millions dans 1 millimètre cube ; le fer limonite, à peu près 100 millions. Il va sans dire qu'il reste difficile de distinguer les genres auxquels appartiennent ces divers êtres, ou même de les distinguer des *infusoires* et des rotifères des végétaux microscopiques, qui ne sont guère moins nombreux.

Une dernière idée a été émise sur les animaux microscopiques : tous les tissus organiques, sans exception, végétaux et animaux, ne seraient qu'une agglomération d'animalcules, et les individus connus sous le nom d'*infusoires*, qui font seuls le sujet de cet article, ne seraient que des êtres auxquels l'action des liquides sur les tissus organisés, en les détachant de la masse où ils vivaient à la manière des animaux qui composent un polypier, aurait donné une vie propre et indépendante. Nous donnons cette idée, non point comme une récente découverte, mais comme une hypothèse, impossible peut-être à vérifier, digne, en tout cas, des observations et des méditations des savants. Les progrès de la science reculent tous les jours, au delà de toutes les prévisions, les limites de la vie ; toute hypothèse qui en agrandit le domaine mérite donc une sérieuse étude.

INFUSUM s. m. (ain-fu-zomm — mot lat. signifiant *chose infusée*). Chim. Produit d'une infusion. ‖ On dit aussi INFUSÉ.

INGA s. m. (ain-ga — mot améric.). Bot. Genre d'arbres et d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des mimosées, comprenant plusieurs espèces qui habitent l'Asie et l'Amérique tropicales : *L'*INGA *aux fruits sucrés offre un grand arbre à écorce grisâtre.* (T. de Berneaud.) ‖ Ecorce des mêmes végétaux, qui est employée en médecine comme astringente et tonique.

— **Encycl.** Les *ingas* sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles alternes et paripennées, à grandes fleurs diversement groupées ; le fruit est une gousse allongée, bivalve, contenant plusieurs graines lenticulaires, noires ou brunes. Ils croissent dans les régions tropicales de l'Asie et surtout de l'Amérique. L'*inga vrai* est un grand arbre à écorce grisâtre, à bois dur et d'un blanc soyeux. Ses fruits renferment une pulpe succulente, d'une saveur sucrée, musquée et aigrelette ; les créoles, qui les mangent avec plaisir, les appellent *pois sucrins*. Les fruits d'une autre espèce sont connus sous le nom de *pois doux*.

INGAGNABLE adj. (ain-ga-gna-ble ; *gn* mll. — du préf. *in*, et de *gagnable*). Qui ne peut être gagné : *Partie* INGAGNABLE. *Il a gagné, ma foi, un procès* INGAGNABLE. (Beaumarch.)

INGAMBE adj. (ain-gan-be — du préf. *in*, et de l'ital. *gamba*, jambe). Dispos, alerte, qui a l'usage facile de ses membres : *Un vieillard encore* INGAMBE. *Jamais, avec l'air assez* INGAMBE, *je n'ai pu sauter un médiocre fossé.* (J.-J. Rouss.)

. . . . . . Laissez faire le roi,
Et vous aurez un jour des petits-fils *ingambes*,
Pour vous tirer la barbe et vous grimper aux jambes.
V. HUGO.

— s. m. Ornith. Genre d'oiseaux, formé aux dépens des perruches.

— **Encycl.** L'*ingambe* est une espèce de perruche fort remarquable par son organisation et ses habitudes terrestres et marcheuses ; aussi en a-t-on fait un genre à part. Il habite l'île de Van-Diémen. On le distingue aisément par la longueur extraordinaire de ses tarses, ses ongles presque droits, sa tête très-faible, son plumage bigarré de vert jaunâtre et de noir, avec une ligne rouge sur le front. « Obligé, dit J. Lemaire, de chercher sa nourriture sur terre, dans les herbes plus ou moins hautes, la nature l'a pourvu de longues jambes, qui lui permettent, par l'élévation de son corps, de se mouvoir avec facilité dans le lieu où il se tient ; des ongles crochus l'auraient gêné dans sa marche par l'obstacle que lui auraient apporté continuellement les plantes basses et les herbes ; aussi les a-t-il droits comme l'ongle postérieur de l'alouette, destinée ainsi que lui à chercher sa nourriture à terre. » Les mœurs de l'*ingambe* sont peu connues ; d'après La Billardière, il ne fréquente pas les arbres, mais se tient à terre et y court fort vite. De sa conformation on peut conclure qu'il ne niche pas dans les troncs d'arbre comme les autres perroquets, ses ongles presque droits ne pouvant le soutenir sur le bord des trous.

INGANNO s. m. (in-gan-no — mot ital. signifiant *surprise*). Mus. Usité seulement dans la locution : *Cadenza per inganno*, Cadence dont la résolution est différente de celle qu'attendait l'oreille.

INGARANTI, IE adj. (ain-ga-ran-ti — du préf. *in*, et de *garanti*). Qui n'est point garanti : *Marchandises* INGARANTIES.

INGAUNES, en latin *Ingauni*, peuple de l'ancienne Ligurie méridionale, à l'E. des Intéméliens, resserré entre les Apennins au N. et la Méditerranée au S. Leur ville principale était *Albium Ingaunium* (auj. Albenga). Les Ingaunes furent vaincus en 185 par Appius Claudius Pulcher ; puis en 181 par Paul-Émile, et enfin complétement soumis, l'année suivante, par Posthumius. Leur territoire est actuellement compris dans la province de Gênes.

INGE ou **INGON**, roi de Suède, dans la seconde moitié du XIe siècle. Il fut détrôné par ses sujets, qu'il voulait contraindre à embrasser le christianisme, et remplacé par son beau-frère Sven. S'étant rendu en Westrogothie, il y forma une nombreuse armée à la tête de laquelle il revint en Suède, chassa Sven, et remonta sur le trône. Il abolit alors le culte des idoles et régna paisiblement jusqu'à sa mort, arrivée au commencement du XIIe siècle. Il eut pour successeur son frère Halstan.

INGE ou **INGON Ier**, roi de Norvége, de 1135 à 1161. Il eut la Norvége méridionale dans le partage qui se fit des États de son père Harald. A la mort de son frère Sigurd (1155), il eut, avec son neveu Haquin et son frère Eystein, de longs démêlés auxquels mirent fin la défaite et la mort d'Inge à la bataille d'Opsols (1161). — INGE ou INGON II, roi de Norvége, régna obscurément de 1207 à 1217.

INGEBURGE ou **INGELBURGE**, reine de France, née en Danemark en 1176, morte à Corbeil en 1236. Elle était sœur du roi de Danemark Canut VI, et Philippe-Auguste, roi de France, la rechercha en mariage pour obtenir l'alliance des Danois contre Richard Cœur de Lion. Il l'épousa, en 1193, dans la cathédrale d'Amiens, le 14 août, et l'archevêque de Reims la couronna le lendemain reine de France. Ce jour même et pendant la cérémonie, Philippe-Auguste prit en dégoût sa nouvelle épouse, au point, dit l'annaliste d'Aix, d'attendre avec peine la fin du couronnement. D'après lui, jamais le mariage ne fut virtuellement consommé ; Ingeburge soutint le contraire lorsqu'il fut question de la répudier. Le roi réunit à Compiègne un concile de prélats français, trois mois environ après le couronnement, et ce concile, présidé par l'archevêque de Reims, qui avait lui-même béni l'union royale, cassa le mariage, sous le prétexte d'une alliance de famille entre Ingeburge et la défunte reine Isabelle, première femme de Philippe-Auguste.

Ingeburge était présente au concile ; mais, comme elle n'entendait ni le français ni le latin, elle ignora jusqu'à la fin ce dont il s'agissait. Quand on le lui eut expliqué, elle s'écria : « Male France ! male France ! Rome ! Rome ! » voulant dire ainsi qu'elle en appelait au pape. Son père, en effet, se chargea de poursuivre l'affaire en cour de Rome ; provisoirement, Philippe la fit enfermer au couvent de Cisoing, en Tournaisis. On a vainement cherché à pénétrer les raisons qui lui firent répudier si brusquement cette jeune fille, que les contemporains dépeignent comme jolie et gracieuse, d'une grande douceur de caractère ; on a conjecturé qu'il lui avait découvert quelque infirmité secrète et répugnante.

Célestin III annula la décision des prélats français (13 mars 1196), et enjoignit à Philippe-Auguste, qui négociait depuis trois ans et avait pris Agnès de Méranie pour maîtresse, de reprendre Ingeburge. Le roi de France répondit à la bulle du pape en épousant Agnès (juin 1196). Trois autres années se passèrent en pourparlers et en menaces ; enfin Innocent III, qui avait succédé à Célestin, lança l'interdit. Cette suprême mesure pontificale s'appliqua, non pas seulement au roi et à sa famille, comme du temps de Robert Ier, mais à tout le royaume de France. Non-seulement les églises furent fermées, mais la vie civile elle-même fut suspendue, car il n'y avait plus de mariages, ni même d'enterrements ; le clergé se refusait à inhumer les cadavres. Cette situation, qui démontre surtout l'effroyable tyrannie des prêtres, quand ils sont ou se croient les plus forts, et quand un peuple est aveugle, dura huit mois (janvier-septembre 1200) ; Philippe eut beau chasser les chanoines de leurs églises, séquestrer les biens du clergé, frapper les nobles et les bourgeois qui observaient les prescriptions de l'interdit, il ne réussissait qu'à écraser le peuple pris ainsi entre la puissance royale et la puissance ecclésiastique ; la superstion resta la plus forte et le roi dut céder. Il se sépara d'Agnès, promit de reprendre Ingeburge, et l'interdit fut levé. Toutefois, il ne voulut pas que la malheureuse princesse danoise l'approchât ; il l'enferma dans le donjon d'Etampes, la harcela de prières et de menaces pour la décider à se faire religieuse, et continua de plaider, en cour de Rome, l'annulation de son mariage. En 1212 seulement il fit revenir Ingeburge près de lui et la traita honorablement. Elle lui survécut treize ans et mourut à Corbeil, dans une des résidences royales.

INGEGNERI (Angiolo), littérateur italien, né à Venise en 1550, mort vers 1613. Ami du Tasse, il le recueillit à Turin (1578), et, pendant que le grand poëte était enfermé comme fou, publia deux bonnes éditions de la *Jérusalem délivrée* (1581), revisées d'après le manuscrit original. Pendant un séjour qu'il fit à la cour de Parme, il fit représenter sur le théâtre de la cour une pastorale, la *Danza di Venere* (1584), dans laquelle Camilla, la fille de la marquise de Soragua, remplit le rôle d'Amaryllis. De Parme, Ingegneri se rendit à Guastalla (1585), non pour y composer des pièces de théâtre, mais pour diriger une fabrique de savon que Philippe II de Gonzague venait d'établir dans cette ville. Marié, père de plusieurs enfants, le poëte chercha dans cet emploi le moyen d'échapper à la misère, mais il ne réussit qu'à s'endetter et fut jeté en prison pour un billet de 200 ducats qu'il n'avait pu payer. Ingegneri abandonna alors l'industrie pour se rendre à Rome, où, sur la recommandation du Tasse, il devint secrétaire du cardinal Cinthio Aldobrandini. En 1593, il fit paraître la *Jérusalem conquise*, du Tasse, avec qui il était en relation journalière, et eut la plus grande part à la conservation du poëme des *Sept journées* de l'illustre poëte en recueillant, dit Ginguené, « avec autant de prestesse que d'exactitude, tous les vers que le poëte allait sans cesse, ou récitant de vive voix, ou écrivant en abrégé sur de petits papiers. » En 1598, Ingegneri quitta le cardinal Aldobrandini pour se rendre à la cour du duc d'Urbin, puis à celle de Turin (1608). En 1609, il fut encore emprisonné pour dettes. Il fit imprimer, à Venise, en 1613, des poëmes en idiome vénitien, et l'on ne sait ce qu'il devint à partir de cette époque. Quoique protégé par plusieurs princes d'Italie, il vécut constamment dans le dénûment. On a de lui : une traduction en vers des *Remèdes contre l'amour* d'Ovide (1576) ; la *Danse de Vénus* (1585), pastorale imitée de l'*Aminta* ; un traité bien écrit, intitulé : *Del buon segretario* (1594) ; *Discorso della poesia rappresentativa* (1585), petit traité sur la poésie pastorale ; des poésies en dialecte vénitien, spirituellement écrites (1613), etc.

INGELFINGEN, ville du Wurtemberg, cercle de l'Iaxt, bailliage et à 4 kilom. O. de Kunzelsau, sur le Kocher ; 2,000 hab. Château seigneurial des princes de Hohenlohe-Œhringen, et autrefois résidence des Hohenlohe-Ingelfingen. Saline aux environs.

INGELGER, comte d'Anjou, mort en 888. Il était fils de Tertulle, sénéchal du Gâtinais, et filleul d'Adèle, dame de Château-Landon. Il avait à peine seize ans, lorsque, sa marraine ayant été accusée d'adultère, il se présenta en champ clos pour lui servir de champion et tua l'accusateur. Touchée de cette preuve de dévouement, Adèle de Château-Landon, en se retirant dans un couvent, demanda au roi de lui permettre de donner à son jeune défenseur une partie de ses domaines. Non-seulement Charles le Chauve y consentit, mais encore il confia bientôt après à Ingelger le gouvernement de la vicomté d'Orléans et de la sénéchaussée de Tours. Beau, affable, généreux, éloquent, le fils de Tertulle épousa une des plus riches héritières de la Touraine, Aélinde, qui lui donna en dot le Buzançais, Châtillon, Amboise, et, quelque temps après, il fut mis en possession du comté d'Anjou, dont il devint le premier comte héréditaire. D'après les chroniqueurs, le trait qui rend surtout la vie d'Ingelger mémorable, c'est l'expédition qu'il fit à Auxerre, à l'instigation de l'archevêque de Tours, pour y reprendre les reliques de saint Martin, que l'évêque d'Auxerre ne voulait pas rendre. En récompense de son zèle, le chapitre de Tours l'autorisa à prendre pour étendard, ainsi que ses descendants, la chape de Saint-Martin.

INGELHEIM (NIEDER-), ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, dans la Hesse rhénane, sur la Selze, à 2 kilom. de la rive gauche du Rhin, et à 13 kilom. O. de Mayence ; 2,000 hab. Récolte et commerce de vin rouge estimé. Certains historiens font naître Charlemagne à Ingelheim. « Ce qui est positif, dit M. Ad. Joanne, c'est qu'il aimait beaucoup ce pays, et qu'il s'y fit construire, de 768 à 774, un magnifique palais, orné de cent colonnes de marbre et de porphyre, qu'il avait prises dans les palais de Rome, et de précieuses mosaïques que lui avait envoyées de Ravenne le pape Adrien. » Charles IV fut le dernier empereur qui résida dans ce palais. Il n'en reste aujourd'hui que des vestiges insignifiants. L'église contient le monument de l'une des quatre femmes de Charlemagne. Le 30 décembre 1105, l'empereur Henri IV fut déposé à Ingelheim par les évêques de Mayence, de Cologne et de Worms. Trois conciles ont été tenus dans le palais d'Ingelheim : le premier en 816, sur l'ordre de l'empereur Louis ; le second en 840, à l'instigation de Lothaire ; le troisième en 948, en présence des rois Louis et Othon. Ces assemblées s'occupèrent de divers points de discipline et de l'apaisement de querelles provenant de compétitions sacerdotales.

INGELHEIM (OBER-), ville du grand-duché de Hesse-Darmstadt, dans la Hesse rhénane, sur la Selze, à 2 kilom. de la précédente ; 2,100 hab. Récolte de vins rouges estimés. Curieuse et très-ancienne église. Charlemagne y tint une diète où fut déposé Tassilon, duc de Bavière, en 788.

INGÉLIF, IVE adj. (ain-jé-liff, i-ve — du préf. *in*, et de *geler*). Qui n'est point exposé à geler, ou à être détérioré par le froid : *Huiles* INGÉLIVES. *Pierres* INGÉLIVES.

INGELMUNSTER, ville de Belgique, prov. de Flandre occidentale, arrond. et à 10 kilom. N. de Courtrai, sur la rive gauche du Mandelbeke, ch.-l. de canton ; 6,000 hab. Fabrication de toiles dites de Courtrai. Victoire des Français sur les Anglo-Hanovriens (mai 1794).

INGEMANN (Bernhardt-Séverin), écrivain danois, né à Torkildstrup (île de Falster) en 1789, mort en 1862. Son père, pasteur protestant, lui fit faire ses études à l'université de Copenhague, qui lui décerna, en 1812, un prix pour son mémoire *Sur les limites de la poésie et de l'éloquence*. Vers 1818, il entreprit en Europe un long voyage, durant lequel il se lia avec le poëte Tieck. De retour dans son pays, il devint professeur d'esthétique et de littérature danoise à l'Académie de Soroe, en 1822, et, en 1842, directeur de cet établissement scientifique. Disciple d'Œhlenschlæger, dont il a la grâce et les aimables qualités, Ingemann a été l'un des auteurs les plus féconds de son pays, où ses romans surtout sont très-populaires. On cite de lui : *Poésies* (Copenhague, 1811-1812) ; *Procne*, poésies (1813) ; *Poésies de jeunesse* (1813-1818) ; les *Chevaliers noirs* (1814) ; *Masaniello*, tragédie (1815) ; *Blanca*, tragédie (1815) ; la *Voix dans le désert*, drame biblique (1815) ; le *Pasteur de Tolosa*, tragédie (1816) ; le *Chevalier du Lion* (1816) ; la *Délivrance du Tasse*, poëme dramatique (1819) ; *Bataille pour la possession du Walhal*, tragédie (1821) ; le *Magnétisme dans la boutique d'un barbier*, comédie en cinq actes (1821) ; les *Etres souterrains*, légende de l'île de Bornholm (1817) ; *Contes et récits* (1821) ; *Lyre de voyage* (1820-1845) ; *Psaumes* (1825) ; *Waldemar le Grand et ses compagnons* (1824), poëme historique en dix chants, qui passe pour son œuvre la plus achevée ; *Waldemar vainqueur*, roman en quatre parties (1826) ; la *Jeunesse d'Erik Menoed*, roman en trois parties (1828) ; *Poésies détachées et souvenirs de voyage* (1832) ; le *Roi Erik et les proscrits*, roman en deux parties (1833) ; le *Prince Othon de Danemark et son siècle* (1838) ; la *Reine Marguerite*, poëme en dix chants (1836) ; *Ogier le Danois*, poëme légendaire national (v. OGIER) ; le *Renégat*, poëme dramatique (1838) ; l'*Anneau de Salomon*, poëme dramatique (1839) ; les *Groenlandais*, nouvelle (1842) ; *Poésies diverses* (1842-1845) ; *Ahasvérus* et *Poésies détachées* (1845) ; les *Quatre rubis*, conte (1849) ; la *Jeune fille muette*, nouvelle (1850) ; les *Enfants du village*, roman en quatre parties (1852) ; *Lettres d'un mort*, poëme (1855) ; la *Pomme d'or*, poëme en douze chants (1856). Les *Œuvres complètes* de cet auteur si fécond et si varié ont été publiées en quatre parties : les *Œuvres dramatiques* (1853) ; les *Poëmes et romans historiques* (1847-1858) ; les *Contes et Nouvelles* (1847-1853), et les *Romances, poésies et contes en vers* (1845-1856). Beau-

coup de ces ouvrages ont été traduits en diverses langues.

INGEN (Willem VAN), peintre hollandais, né à Amsterdam en 1651, mort dans la même ville vers 1715. Après avoir reçu les leçons d'Antoine Grebber, il partit pour l'Italie, qu'il habita longtemps, entra, à Rome, dans l'atelier de Carlo Maratti, et exécuta dans diverses églises d'importants travaux d'après les dessins de son maître. Ingen habita ensuite Venise et Naples, puis retourna dans sa ville natale, où il ouvrit un atelier dans lequel se forma Albert Spiers. Très-habile lorsqu'il obéissait à l'impulsion d'autrui, Ingen n'était plus, lorsqu'il peignait d'après ses propres inspirations, qu'un peintre médiocre. Son dessin surtout laissait beaucoup à désirer; toutefois, dans ses tableaux aujourd'hui rares, on trouve souvent de belles parties à défaut d'un ensemble tout à fait satisfaisant.

INGENA ABRINCÆ ou **ABRINCATUI**, ville de la Gaule ancienne, dans la Lyonnaise IIe; aujourd'hui Avranches.

INGÉNÉRABILITÉ s. f. (ain-jé-né-ra-bi-li-té — rad. *ingénérable*). Caractère de ce qui est ingénérable : *L'*INGÉNÉRABILITÉ *de l'Etre nécessaire.*

INGÉNÉRABLE adj. (ain-jé-né-ra-ble — du préf. *in*, et du lat. *generare*, engendrer). Qui ne peut être engendré : *Dieu est* INGÉNÉRABLE.

INGENHOUSIE s. f. (ain-je-nou-zî — de *Ingenhousz*, sav. naturaliste). Bot. Syn. de CISSUS, genre d'arbustes grimpants.

INGENHOUSZ (Jean), chimiste et physicien hollandais, né à Bréda en 1730, mort en 1799. Il séjourna plusieurs années à Londres, fut appelé par Marie-Thérèse pour inoculer les princes de la famille impériale, devint médecin de la cour de Vienne et conseiller aulique. Joseph II se plaisait à répéter avec lui des expériences de physique. La science lui doit : l'emploi des plateaux de verre dans les machines électriques, attribué à tort à Ramsden; des expériences sur la nutrition des végétaux, et sur l'oxygène ou le gaz carbonique qu'ils émettent suivant qu'ils sont exposés à la lumière ou à l'ombre. Il a publié : *Expériences sur les végétaux* (1779), trad. en français (Paris, 1780); *Nouvelles expériences et observations sur divers objets de physique*, trad. en français (Paris, 1785, 2 vol. in-8°), et de nombreux mémoires dans les *Transactions philosophiques.*

INGÉNICULUS s. m. (ain-jé-ni-ku-luss — mot lat. formé de *in*, sur, et *genu*, genou). Astron. Constellation figurée sur les anciens globes célestes par un homme à genoux, et représentant, selon Eratosthène, l'Hercule combattant le dragon des Hespérides.

INGÉNIER (S') v. pr. (ain-jé-ni-é — du bas lat. *ingeniari*, s'ingénier; de *ingenium*, proprement esprit, génie, et aussi adresse, industrie. Prend deux *i* de suite aux deux prem. pers. pl. de l'imp. de l'ind. et du subj. prés. : *Nous nous ingéniions, que vous vous ingéniiez*). Faire ingénieusement; chercher avec effort : S'INGÉNIER *à plaire. Ce qu'un seul pourrait faire facilement, la politique* S'INGÉNIE *à le faire faire laborieusement par dix.* (E. de Gir.)

INGÉNIEUR s. m. (ain-jé-ni-eur — rad. *s'ingénier*). Homme qui invente des constructions à faire, des machines ou des instruments à exécuter, et fournit les plans et dessins nécessaires à leur exécution : *Les* INGÉNIEURS *sont, en France, un corps qui doit son établissement au maréchal de Vauban.* (Lunier.) *L'*INGÉNIEUR *est le roi de l'époque.* (C. Dollfus.)

— On distingue les ingénieurs par les travaux spéciaux auxquels ils se livrent. ‖ *Ingénieur civil*, Celui qui s'occupe des travaux de l'industrie privée. ‖ *Ingénieur militaire*, Celui qui est chargé des diverses constructions ayant rapport à l'art de la guerre, telles que défense et attaque des places, construction de routes militaires, campements, etc. ‖ *Ingénieur militaire de la marine*, Celui qui s'occupe de la défense des ports militaires et de la construction des navires de guerre. ‖ *Ingénieur des ponts et chaussées*, Celui qui est chargé de ce qui se rapporte aux voies de communication, comme routes, canaux, chemins de fer, ponts, digues, chaussées, etc. On distingue dans ce corps l'*ingénieur en chef* ou de département, l'*ingénieur ordinaire* ou d'arrondissement, et les *élèves ingénieurs*, qui sortent des écoles savantes, et sont employés au service des ponts et chaussées. ‖ *Ingénieur des mines*, Celui qui est chargé de la direction et de l'exploitation des mines. ‖ *Ingénieur géologue*, Celui qui étudie l'état géologique et minéralogique du pays. ‖ *Ingénieur des eaux et forêts*, Celui qui est chargé de l'entretien des canaux et aqueducs, et de l'exploitation des bois. ‖ *Ingénieur géographe*, Celui qui est chargé de construire les plans et cartes qui figurent les accidents et les divisions du sol et des propriétés : *Le corps des* INGÉNIEURS GÉOGRAPHES *deviendra une gloire pour la France.* (Arago.) ‖ *Ingénieur hydrographe*, Celui qui est chargé de représenter, dans les cartes marines, la configuration des côtes et des fonds.

— On distingue pareillement, par le genre de leurs travaux, divers ingénieurs qui s'occupent de la construction de machines ou instruments. ‖ *Ingénieur mécanicien*, Celui qui s'occupe d'inventer, de dessiner et de faire exécuter des machines ou appareils. ‖ *Ingénieur opticien*, Celui qui invente ou fait exécuter des instruments d'optique, tels que télescopes, lunettes, microscopes, etc. ‖ *Ingénieur mathématicien*, Celui qui s'occupe spécialement de la construction des instruments de mathématiques, tels que graphomètres, équerres, etc., et aussi des instruments de physique et de chimie. ‖ *Ingénieur pour la chirurgie*, Celui qui construit des instruments pour les opérations chirurgicales et les appareils qu'emploient les chirurgiens.

— **Encycl.** Hist. et Admin. La profession d'*ingénieur* remonte à la plus haute antiquité, ainsi que le prouvent les travaux gigantesques exécutés en Chine, dans l'Inde, en Égypte, chez les Grecs et chez les Romains. Il suffit, pour s'en convaincre, de citer l'antique canalisation de la Chine, les immenses monuments religieux de l'Inde, les pyramides de l'Egypte, les travaux de génie civil et militaire faits par les Grecs, les routes, les ponts, les aqueducs des Romains. Chez les Grecs, Alexandre se fit accompagner d'un corps d'*ingénieurs* lorsqu'il conquit l'Asie; chez les Romains, le plan du monde alors connu fut dressé par les *ingénieurs* d'Auguste; au moyen âge, Godefroi de Bouillon s'empara de Jérusalem à l'aide d'*ingénieurs* génois. Le grand nombre de châteaux forts qui s'élevèrent à cette époque montre le degré d'importance qu'avaient alors les *ingénieurs*. Sous la Renaissance, des artistes de premier ordre, notamment Michel-Ange, étaient chargés de construire des ponts, des fortifications, etc. Enfin, le grand mouvement industriel moderne a donné à la profession d'*ingénieur* une extension de plus en plus considérable.

On distingue en France deux grandes classes d'*ingénieurs* : les *ingénieurs* civils, employés par les particuliers et par les villes et qui sortent pour la plupart de l'Ecole centrale; les *ingénieurs* de l'Etat, chargés des services publics, et qui se divisent en sept grandes classes : 1° les *ingénieurs* des ponts et chaussées, comprenant les *ingénieurs* de chemins de fer nommés par l'Etat (v. PONTS ET CHAUSSÉES); 2° les *ingénieurs* des mines, dont nous parlons à l'article MINE; 3° les *ingénieurs* des eaux et forêts chargés de veiller à la conservation des bois et des forêts de l'Etat, de construire ou d'entretenir des canaux, des aqueducs, etc.; 4° les *ingénieurs* géographes, dont la création remonte à 1696, et dont la mission consiste à dresser des cartes civiles et militaires, à lever les plans des champs de bataille, etc.; depuis 1831, ils ont été réunis au corps d'état-major; 5° les *ingénieurs* hydrographes, dont nous avons parlé au mot HYDROGRAPHIE; 6° les *ingénieurs* militaires, à qui nous avons consacré un article au mot GÉNIE MILITAIRE; 7° enfin, les *ingénieurs* de la marine, qui constituent un corps créé par Louis XV, en 1765, et dont nous avons donné l'organisation au mot GÉNIE MARITIME. Tous les *ingénieurs* de l'Etat sortent de l'Ecole polytechnique.

INGÉNIEUSEMENT adv. (ain-jé-ni-eu-ze-man — rad. *ingénieux*). D'une façon ingénieuse : *Un plan* INGÉNIEUSEMENT *conçu.*

INGÉNIEUX, EUSE adj. (ain-jé-ni-eu, eu-ze — du lat. *ingenium*, esprit inventif). Qui est inventif, fertile en ressources variées et adroites, en ruses, en stratagèmes : *Un ouvrier* INGÉNIEUX. *Un mécanicien* INGÉNIEUX. *L'amour, comme on sait, est bien plus* INGÉNIEUX *et plus hardi dans une jeune fille que l'amitié ne l'est dans un vieux prieur.* (Volt.)

Andromaque trompa l'*ingénieux* Ulysse.
RACINE.

Le cerf *ingénieux*, dans ses frayeurs extrêmes,
Varie en cent façons ses adroits stratagèmes.
DELILLE.

‖ Qui combine ce qu'il fait d'une manière spirituelle et piquante : *Plutarque est un rhéteur brillant et* INGÉNIEUX. (S.-Marc.-Gir.)

— Qui est imaginé avec une certaine habileté, une certaine adresse; qui a un tour spirituel et piquant : *Machine* INGÉNIEUSE. *Mensonge* INGÉNIEUX. *Quand vous voyez les enfants disposés à vous entendre, racontez-leur quelques fables d'animaux qui soient* INGÉNIEUSES *et innocentes.* (Fén.) *La civilité est un commerce continuel de mensonges* INGÉNIEUX. (Fléch.)

— s. m. Ce qui est ingénieux : *L'*INGÉNIEUX *plaît, mais il fatigue vite.*

— s. f. Arachn. Groupe d'aranéides, formé aux dépens du genre clubione.

— **Syn. Ingénieux, adroit, entendu, habile, industrieux.** V. ADROIT.

INGÉNIOSITÉ s. f. (ain-jé-ni-o-zi-té — rad. *ingénieux*). Caractère de ce qui est ingénieux : *L'*INGÉNIOSITÉ *d'un procédé.* ‖ Talent, habileté d'une personne ingénieuse : *M. de Bonald avait l'esprit délié; on prenait son* INGÉNIOSITÉ *pour du génie.* (Chateaub.) *La faculté d'analyse ne doit pas être confondue avec la simple* INGÉNIOSITÉ. (Baudelaire.)

INGÉNU, UE adj. (ain-jé-nu — lat. *ingenuus*, proprement naturel, dit M. Littré; par extension, légitime; par une autre extension, digne d'un homme libre, franc, de *in*, en, dans, et *genuus*, engendré, de la grande racine *gan*, naître, restée vivante avec une foule de dérivés dans toutes les langues aryennes). Naïf, simple, franc; dépourvu d'art et de finesse, en parlant des personnes : *Une jeune fille* INGÉNUE. *Il est difficile de se fâcher longtemps contre les personnes* INGÉNUES : *elles désarment.* (Dider.) *Le sauvage vole sans honte et sans remords, non parce qu'il est dépravé, mais parce qu'il est* INGÉNU. (Proudh.)

— Simple, naïf, en parlant des choses : *Parole* INGÉNUE. *Air* INGÉNU. *Sourire* INGÉNU. *Les princes gâtés par la flatterie trouvent sec et austère tout ce qui est libre et* INGÉNU. (Fén.)

— Antiq. rom. Né de parents libres, c'est-à-dire ni esclaves ni affranchis : *Rien n'empêchait les affranchis de s'unir par le mariage avec les familles* INGÉNUES. (Montesq.)

— Féod. *Fief ingénu*, Fief libre, comme étaient les fiefs nobles.

— Substantiv. Personne ingénue : *Une jeune* INGÉNUE. *Faire l'*INGÉNU. *Une langue dorée qui parle toute une nuit peut mener loin l'*INGÉNUE *qui prête l'oreille sans défiance.* (A. de Musset.)

— s. f. Théâtre. Emploi de jeune fille simple et naïve : *Jouer les* INGÉNUES.

— **Encycl.** Théâtre. V. INGÉNUITÉ.

Ingénu (L'), conte, par Voltaire (1767). Comme *Candide* et comme *Micromégas*, ce conte amusant et spirituel est un tissu d'aventures où, sous la fiction, se cachent des déductions philosophiques et morales. Chaque situation du héros porte avec elle son enseignement. On n'y rencontre pas la même unité que dans les chefs-d'œuvre de ce genre créé par Voltaire, mais tout autant d'esprit, de raison et de fine raillerie. Quelques plaisanteries cyniques sur la religion valurent au volume d'être officiellement persécuté; on supprima toute une édition, mais il ne s'en vendit que plus cher. Les premières éditions présentèrent l'*Ingénu* comme tiré des papiers du P. Quesnel; dans sa correspondance, Voltaire feignit de l'attribuer à l'auteur du *Compère Matthieu*; c'était son détour ordinaire pour les livres compromettants.

INGÉNUITÉ s. f. (ain-jé-nu-i-té — rad. *ingénu*). Naïveté, simplicité, caractère d'une personne ou d'une chose ingénue : *L'*INGÉNUITÉ *d'un enfant. L'*INGÉNUITÉ *d'une réponse. Il y a dans la véritable vertu une candeur et une* INGÉNUITÉ *que rien ne peut contrefaire.* (J.-J. Rouss.)

Cet âge est innocent : son *ingénuité*
N'altère point encor la simple vérité.
RACINE.

‖ Naïveté excessive; sotte crédulité : *Tant d'*INGÉNUITÉ *apprête de quoi rire.*

— Théâtre. Emploi d'ingénue : *Jouer les* INGÉNUITÉS. ‖ Usité au pluriel seulement.

— Jurispr. Condition de l'homme libre ou ingénu : *Charlemagne, pour dompter les Saxons, leur ôta l'*INGÉNUITÉ *et la propriété des biens.* (Montesq.) ‖ Affranchissement : *Charte d'*INGÉNUITÉ.

— **Syn. Ingénuité, candeur, naïveté**, etc V. CANDEUR.

— **Encycl.** Théâtre. La nuance qui sépare l'*ingénuité* de la jeune première n'est pas toujours facile à saisir, et l'un des deux emplois empiète facilement sur l'autre. Pour celui qui nous occupe, c'est, dit l'auteur anonyme du *Dictionnaire théâtral*, « le plus élastique de tous les emplois; il s'adapte à tous les points de l'espace qui s'étend entre seize ans et quarante-cinq (ceci est un peu fantaisiste). Mademoiselle Mars, qui sera difficilement égalée dans les coquettes, ne le sera jamais dans les *ingénuités*. Cet emploi est peut-être celui où il est le plus difficile d'être parfaite et le plus facile d'être médiocre. » Le terme d'ingénue serait plus logique que celui d'*ingénuité*; l'usage a cependant fait prévaloir ce dernier. Ce n'est guère que vers la moitié du XVIIIe siècle que ce rôle prit de l'importance, à l'époque de la création de la *Femme jalouse*, de Joly (rôle d'Eugénie), et du *Philosophe sans le savoir*, de Sedaine (rôle de Victorine); il fut dans tout son éclat au commencement de ce siècle, par les rôles faits pour Mlle Mars et créés par elle, tels que le *Tyran domestique* (Eugénie), la *Jeunesse de Henri V* (Betty), etc., etc. Cependant, et dès Molière, on employait déjà parfois cette expression pour l'appliquer à quelques rôles, tels que Henriette des *Femmes savantes*, dont le caractère pourtant ne la justifie pas. Il va sans dire que le rôle d'Agnès, dans l'*Ecole des Femmes*, est le vrai type de l'*ingénuité*; il nous semble que celui de Marianne, dans le *Tartufe*, peut être aussi classé dans cet emploi.

C'est surtout dans le répertoire moderne, et particulièrement dans la comédie, que l'emploi des *ingénuités* a pris une réelle importance. Cécile, dans *Il ne faut jurer de rien*, d'Alfred de Musset, Rosette, dans *On ne badine pas avec l'amour*, du même, lui appartiennent en propre, et les innombrables pièces que Scribe écrivit pour le Gymnase et pour le Vaudeville en offriraient un grand nombre d'exemples. La *Demoiselle à marier*, les *Premières amours*, la *Petite sœur*, la *Pensionnaire mariée*, la *Belle-Mère*, les *Elèves du Conservatoire*, *Rodolphe* ou le *Frère et la Sœur*, la *Chanoinesse*, *Yelva* et cent autres présentent cet emploi sous ses aspects les plus divers.

Plusieurs actrices se sont rendues fameuses dans les *ingénuités*. En première ligne, il faut citer Mlle Mars, qui conserva ces rôles jusqu'à un âge assez avancé; Mme Volnys, alors qu'elle n'était encore que Mlle Léontine Fay; Mlle Rose Chéri, plus tard Mme Montigny, qui fit courir tout Paris au Gymnase, où elle jouait dans *Georges et Thérèse*, le *Bouquet de violettes*, le *Marchand de jouets d'enfant*, la *Niaise de Saint-Flour*, etc. A la Comédie-Française, depuis une quinzaine d'années, on a remarqué dans cet emploi Mlles Amédine Luther, Delphine Fix, Emilie Dubois, mortes toutes trois à la fleur de l'âge, Mlle Victoria (Mme Lafontaine), et Mlle Delaporte.

— **Anecdotes.** Des bouchers portèrent plaintes à un juge sur ce fait qu'on n'amenait point de veaux. Le juge, homme simple, prononça le décret suivant : « Sur la plainte à nous faite par les bouchers, dans laquelle ils ont allégué qu'il n'y avait point de veaux au marché, nous avons ordonné que nous nous y transporterions. » Quelque temps après, il condamna un voleur aux galères. A peine eut-il prononcé ce jugement, que, faisant réflexion sur la fatigue que ce criminel, qui était d'une complexion délicate, essuierait dans le chemin, il arrêta, touché de compassion, qu'il serait pendu, pour lui épargner les peines et les dangers du voyage.

∴

Un valet fort simple fut chargé par son maître de porter à son ami deux belles figues avec une lettre; il mangea une des figues en chemin, en sorte que l'ami, instruit par la lettre qu'il y en avait deux, lui demanda l'autre. Le valet lui dit qu'il l'avait mangée. « Comment donc as-tu fait? » Le valet prit la figue qui restait, et, l'avalant : « J'ai fait comme cela. »

∴

Une dame de qualité, voyant la pompe funèbre de son mari, s'écria : « Ah! que le défunt serait aise de voir cela, lui qui aimait tant les cérémonies! »

∴

Il y avait deux frères jumeaux, dont l'un vint à mourir. Un écolier, rencontrant celui qui avait survécu à son frère, lui demanda lequel de lui ou de son frère était mort.

∴

Un bon moine, chargé de faire le catalogue d'une bibliothèque et rencontrant un livre hébreu, écrivit : « Plus, un livre dont le commencement est à la fin. »

∴

Deux paysannes, se trouvant sur le quai de la Mégisserie, se demandèrent l'une à l'autre ce qu'elles y venaient faire; l'une dit qu'elle venait acheter une linotte, et l'autre un corbeau : « Un corbeau! hé fi! ma commère, vous cherchez là un bien vilain oiseau. — Il est vrai, répondit l'autre, qu'il n'est pas beau; mais on dit qu'il vit sept ou huit cents ans, et j' voulons, mon mari et moi, le voir par nous-mêmes. »

∴

Un jeune homme, fort ignorant, n'osait se présenter à l'examen pour les ordres. « Afin de vous tirer d'embarras, lui dit quelqu'un, retenez les réponses de ceux qui seront examinés avant vous. » L'avis parut bon, et le jeune homme va se placer à la suite de plusieurs ordinands. L'évêque demande à l'un d'entre eux ce qu'il ferait si une araignée tombait dans son calice après la consécration. L'ecclésiastique interrogé répondit qu'il fallait prendre l'araignée bien proprement avec les deux doigts, la mettre sur la patène, et en faire bien dégoutter le sang précieux; qu'ensuite il fallait se consulter soi-même; que, si l'on ne se sentait pas une extrême répugnance, on devait sans hésiter avaler l'araignée; mais que, si l'on ne pouvait se vaincre là-dessus, il fallait brûler l'insecte et en jeter les cendres dans la piscine. Le prélat vint ensuite au jeune ignorant, qui avait été fort attentif à cette réponse. « Et vous, lui demanda-t-il, que feriez-vous si un âne buvait dans le bénitier? — Monseigneur, répondit-il, je prendrais l'âne bien proprement avec les deux doigts; je le mettrais sur la patène, et lui ferais rendre gorge de toute l'eau bénite qu'il aurait prise. Ensuite, je me consulterais moi-même, et, si je n'avais pas une extrême répugnance, je n'en ferais pas à deux fois, je l'avalerais; mais si je ne pouvais me vaincre là-dessus, je brûlerais cet insecte, et j'en jetterais les cendres dans la piscine. »

∴

Un boucher moribond, voyant sa femme en pleurs,
Lui dit : « Ma femme, si je meurs,
Comme à notre métier un homme est nécessaire,
Jacques, notre garçon, ferait bien ton affaire;
C'est un fort bon enfant, sage, et que tu connais;
Épouse-le, crois-moi, tu ne saurais mieux faire.
— Hélas! dit-elle, j'y songeais. »
BARATON.

∴

Un médecin, allant faire une visite à l'une de ses clientes, surprit la fille de celle-ci, une

enfant de quinze ans, tellement absorbée dans une lecture, qu'elle ne s'apercevait pas de sa présence. « Que lisez-vous donc là de si intéressant? demanda le docteur. — C'est un livre qu'on a défendu de lire à maman, » répondit l'ingénue.

∴

Deux enfants, le frère et la sœur, se promenant dans un jardin public, arrivèrent devant un groupe d'Adam et Eve, représentés dans leur état d'innocence. La jeune fille dit à son frère : « Quel est celui qui est Adam? — Est-ce que je sais? répondit le frère, puisqu'ils ne sont pas habillés! »

∴

En 1774, la ville de Paris, au lieu de donner des fêtes vaines en l'honneur du mariage du comte d'Artois, imagina de marier des filles; de ce nombre était Mlle Lise. Lorsqu'elle se présenta pour se faire inscrire, on lui demanda où était son amoureux. Elle répondit qu'elle n'en avait point, qu'elle croyait que la ville fournissait de tout. Et la ville, en effet, lui choisit un mari.

∴

Le philosophe Marmontel accepta une invitation à la campagne chez une dame qui se tenait très-honorée d'une visite de l'auteur de *Bélisaire*. Après les premiers compliments échangés entre l'homme célèbre et son hôtesse, celle-ci le prévient qu'ayant des ordres à donner elle va le laisser avec sa fille, ingénue charmante, tout récemment sortie du couvent. Se tournant ensuite vers la jeune personne, l'honnête dame lui recommande de faire le mieux qu'elle pourra les frais de la conversation. L'Agnès, ainsi chapitrée, ne croit pas devoir prescrire de limites à sa complaisance; elle se montre d'une affabilité on ne peut plus encourageante. La philosophie a ses faiblesses, ses écarts. Marmontel s'oublie, s'égare, devient entreprenant. Par bonheur, la dame revient à temps pour prévenir une conclusion que l'innocente eût crue comprise dans les recommandations de sa mère. L'expansive campagnarde se répand en excuses d'avoir laissé notre bel esprit seul avec sa fille. « Vous vous serez ennuyé, lui dit-elle, cette enfant est si simple! — Loin de là, madame, répond Marmontel avec feu; mademoiselle est charmante. — Vous êtes trop indulgent, monsieur. — Nullement, je vous assure; votre fille a de l'esprit comme un ange. — Pure flatterie. — Exacte vérité; je me suis beaucoup amusé pendant votre absence. — Remerciez monsieur, Eugénie, dit la maman en se tournant vers sa fille, car le plaisir qu'il dit avoir éprouvé dans votre société est tout à fait imaginé par sa politesse... — Ah! mon Dieu, oui, ma mère, s'écrie la petite fille impatientée, beau plaisir, vraiment, de manier les cuisses nues des gens avec des mains froides comme glace! »

INGENUUS (Decimus Lælius), un des généraux romains que l'histoire désigne sous le nom des *Trente tyrans*. Gouverneur de la Pannonie sous Gallien, il sut à tel point se concilier, par la sagesse de son administration, la sympathie générale, qu'il fut proclamé empereur en 260. Gallien marcha contre lui, et le vainquit à Mursia. Selon les uns, Ingenuus périt en combattant; selon d'autres, il se tua pour ne pas tomber entre les mains de son cruel ennemi. Les légions qui avaient soutenu sa cause furent exterminées, et les habitants de la Mésie qui l'avaient proclamé moururent dans les supplices.

INGÉRÉ, ÉE (ain-jé-ré) part. passé du v. Ingérer. Avalé, introduit dans l'estomac : *Nourriture* INGÉRÉE *péniblement.*

INGÉRENCE s. f. (ain-jé-ran-se — rad. *s'ingérer*). Action de s'ingérer, immixtion : *L'Europe se récrie contre le droit d'*INGÉRENCE *perpétuelle que la Russie prétend exercer dans les affaires intérieures de la Turquie.* (E. de Gir.)

INGÉRER v. a. ou tr. (ain-jé-ré — du préf. *in*, et du lat. *gerere*, porter. Change *é* en *è* devant une syllabe muette : *J'*INGÈRE, *qu'ils* INGÈRENT, excepté au fut. de l'ind. et au prés. du cond. : *J'*INGÉRERAI, *nous* INGÉRERIONS). Faire avaler, introduire dans l'estomac : INGÉRER *des boissons à un malade.*

S'ingérer v. pr. Ingérer à soi, avaler : *Voyez ce malade, que la Faculté contraint à* S'INGÉRER *un énorme verre d'une médecine noire, telle qu'on les buvait sous le règne de Louis XIV.* (Brill.-Sav.)

— Fig. Se mêler, s'immiscer : *A Rome,* S'INGÉRAIT *de la médecine qui voulait.* (Montesq.) *L'administration, en France, n'entend point que les citoyens* S'INGÈRENT *d'une manière quelconque dans l'examen de leurs propres affaires.* (De Tocqueville.)

INGERMANNLAND, nom allemand de l'INGRIE.

INGERSHEIM, bourg et comm. de France (Haut-Rhin), canton de Kaysersberg, arrond. et à 6 kilom. N.-O. de Colmar; 2,498 hab. Filature de coton. ‖ Village du Wurtemberg, cercle du Necker, près du fleuve de ce nom, bailliage de Besigheim; 650 hab. Ce village fut, pendant le moyen âge, le chef-lieu d'un comté du même nom, et possédait un château nommé *Ingersburg*.

INGERSOLL (Jared-Charles), homme politique et écrivain américain, né à Philadelphie en 1782. Il compléta son instruction par un voyage en Europe, et, de retour dans son pays, commença à se faire connaître par diverses publications. En 1808, notamment, il fit paraître un écrit intitulé *Rights and Wrongs*, dans lequel il défendit vigoureusement les mesures commerciales prises par le président Jefferson. Quatre ans plus tard, il fut nommé membre du congrès, se prononça pour la guerre avec l'Angleterre, et soutint, en 1814, ce principe, admis depuis lors dans le droit international, qu'en temps de guerre le pavillon couvre la marchandise. Ingersoll a siégé presque constamment, jusqu'en 1849, dans la chambre des représentants, et a rempli, pendant de longues années, de hautes fonctions dans la magistrature de son Etat natal. On a de lui une tragédie, intitulée *Edwy and Elgiva*; des *Lettres du jésuite Inchiquin*, sur les mœurs américaines; *Histoire de la seconde guerre entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne* (1845-1852, 5 vol. in-8°).

INGESTA s. m. pl. (ain-jè-sta — mot latin signifiant *les choses introduites*). Physiol. et méd. Matières ingérées, avalées, introduites dans l'estomac : *La douleur gastrique, le refus, le rejet des* INGESTA *ou la difficulté de les supporter caractérisent la gastro-entérite.* (Broussais.)

INGESTION s. f. (ain-jè-sti-on — rad. *ingérer*). Action d'ingérer, d'avaler, d'introduire dans l'estomac : *L'*INGESTION *des aliments. Une* INGESTION *laborieuse. Le manger et le boire constituent l'*INGESTION, *opération qui commence au moment où les aliments arrivent à la bouche, et finit à celui où ils entrent dans l'œsophage.* (Brill.-Sav.)

INGHIRAMI (Thomas), célèbre humaniste italien, surnommé **Fedra**, à cause de la perfection avec laquelle il joua le rôle de Phèdre dans une représentation de la tragédie de Sénèque, né à Volterra en 1470, mort en 1516. Il fut comblé de bienfaits par les papes qui se succédèrent depuis Alexandre II jusqu'à Léon X, devint professeur d'éloquence à Rome, clerc de la chapelle papale, conservateur de la bibliothèque du Vatican et garde des archives secrètes. Chargé souvent de prononcer des discours d'apparat en langue latine, il reçut de ses contemporains le surnom de **Cicéron**, titre bien pompeux, si l'on juge de son éloquence par les quelques discours qui nous restent de lui. Il avait composé aussi un *Abrégé de l'histoire romaine*, une *Apologie de Cicéron contre ses détracteurs*, et quelques autres ouvrages qui sont perdus. C'est à tort qu'on lui a quelquefois attribué la fabrication d'une prétendue *Chronique étrusque*, publiée en 1636, par un membre de sa famille, Curzio Inghirami, dont on avait surpris la bonne foi. Ce factum est l'œuvre d'un faussaire resté inconnu.

INGHIRAMI (François), savant archéologue et historien italien, né à Volterra en 1772, mort en 1846. Il fut conservateur de la bibliothèque de sa ville natale, puis de celle de Florence (1811). Il consacra toute sa vie soit à dessiner, soit à décrire les antiquités étrusques que possédaient ces deux établissements, et établit dans l'ancienne abbaye de Fiesole une imprimerie et un atelier de gravure. On a de lui : *Monumenti etruschi o di etrusco nome* (1820-1827, 10 vol. in-4°, avec 792 pl.), livre précieux pour l'art céramique; *Galleria america, o raccolta di monumenti antichi esibita per servire allo studio dell' Iliade e dell' Odissea* (1727-1738, 3 vol. in-4°, avec 400 pl. envir.); *Pitture dei vasi fittili per servire di studio alla mitologia ed alla storia degli antichi poeti* (1831-1837, 4 vol. in-4°, avec 400 pl.); *Storia de la Toscana* (1841-1845, 16 vol., inachevée).

INGHIRAMI (Jean), astronome italien, frère du précédent, né à Volterra en 1779, mort en 1851. Il fut supérieur de l'ordre des Scolopj. Outre une bonne *Carte de la Toscane* et un *Atlas géométrique, astronomique et trigonométrique* fort estimé, on lui doit : *Effemeridi dell' occultazione delle piccole stelle sotto la luna* (Florence, 1809-1830); *Tavole astronomiche universali portatili* (1811); *Effemeridi di Venere e Giove ad uso de' naviganti* (1821-1824).

INGIALD, surnommé **Illrada** (le *Féroce*), roi d'Upsal, en Suède, au VIIe siècle de notre ère. Il appartenait à la famille d'Ynglinga, dont on faisait remonter l'origine à Odin. Pour accroître ses possessions, il résolut de se débarrasser des princes ses voisins. Dans ce but, il les invita à un banquet auquel six rois assistèrent, fit mettre le feu à la salle du festin, et ses hôtes périrent dans les flammes ou par le fer des assassins. Bientôt après, il se débarrassa de six autres rois par trahison. Sa fille, Asa, se montra digne d'un tel père et partagea son surnom. Ayant épousé Gudriod, roi de Scanie, elle fit mettre à mort son beau-frère Haldam, puis tua son mari et revint vers son père. Iwar, fils d'Haldam, jura de venger la mort des siens, se mit à la tête d'une armée et marcha contre Ingiald. Celui-ci ne put réunir des forces suffisantes pour lutter. De concert avec Asa, il réunit ses serviteurs dans un banquet, ordonna de mettre le feu au palais et tous périrent dans les flammes. Iwar s'empara alors de tout le pays et y fonda une dynastie nouvelle, pendant que les fils d'Ingiald, Olaüs et Haldan, se réfugiaient en Norvége.

INGINAC (Joseph-Balthasar), homme de couleur, général haïtien, né à Leogane en 1775, mort en 1847. Il rendit de grands services à son pays en qualité de secrétaire général des présidents Pétion et Boyer, fut proscrit par les réactionnaires à la chute de ce dernier, rentra plus tard dans son pays, mais vécut dès lors dans la retraite.

INGLIS (Henry-David), littérateur, né en Ecosse en 1795, mort en 1835. Il passa la plus grande partie de sa vie à voyager en Europe et éprouva de grandes fatigues, qui déterminèrent en lui une affection pulmonaire dont il mourut. Il a publié des relations de voyages dans les Ardennes, en Norvége, en Suède, en Espagne, en Irlande. Quelques-uns de ses écrits ont paru sous le pseudonyme de *Derwent Conway*.

IN GLOBO loc. adv. (inn-glo-bo — mots latins qui ont le même sens). En masse, ensemble, sans distinction des diverses parties : *Les cent une propositions du père Quesnel furent condamnées* IN GLOBO *par la bulle Unigenitus.* (Volt.)

INGLORIEUSEMENT adv. (ain-glo-ri-eu-ze-man — du préf. *in*, et de *glorieusement*). Sans gloire, d'une manière inglorieuse : *Etre vaincu* INGLORIEUSEMENT. *Si Dieu est juste, ces hommes qui nous ont fait tant de mal termineront* INGLORIEUSEMENT *leur carrière.* (Duclos.)

INGLORIEUX, EUSE adj. (ain-glo-ri-eu, eu-ze — du préf. *in*, et de *glorieux*). Qui n'est pas glorieux : *Il ne fut pas* INGLORIEUX, *ce combat, bien que l'événement fût désastreux.* (Châteaub.)

Trop heureux de cacher, dans un asile sûr,
Mes jours *inglorieux* et mon destin obscur.
DELILLE.

INGLORIFIÉ, ÉE adj. (ain-glo-ri-fi-é — du préf. *in*, et de *glorifié*). Qui n'est pas glorifié, célébré : *Héros* INGLORIFIÉ.

INGLUVIES s. m. (ain-glu-vi-ès — mot lat.). Anat. Région comprise entre les branches de la mâchoire et le larynx, chez les animaux mammifères.

INGOBERGE, reine de France, née en 519, morte en 589. Elle épousa le fils de Clotaire, Caribert, roi de Paris et d'Aquitaine. D'après les chroniqueurs, elle était belle et vertueuse, mais extrêmement jalouse, fière et hautaine. Voyant que son royal époux s'était épris de Miroflède, fille d'un ouvrier en laine, elle en fut vivement blessée. Dans l'espoir de faire rougir le roi d'être descendu jusqu'à une femme d'aussi basse extraction, elle fit venir chez elle le père de Miroflède, lui ordonna de lui faire des ouvrages de son métier, puis appela le roi dans son appartement et lui dit en lui montrant l'ouvrier : « Voyez l'adresse avec laquelle votre beau-père travaille la laine. » Caribert ne pardonna point à Ingoberge de s'être ainsi jouée de lui. Il la répudia, fit monter Miroflède sur le trône, et plus tard il épousa Marcovèfe, la propre sœur d'Ingoberge.

INGODA, rivière de la Russie d'Asie, dans le gouvernement d'Irkoutsk. Elle arrose le territoire du Trans-Baïkal, en coulant de l'O. au N.-O., et, par sa réunion avec l'Onon, forme la Chilka, affluent de l'Amour. Cours de 530 kilom.

INGOLSTADT, ville de Bavière, cercle de la haute Bavière, sur le Danube et le Schutter, à 66 kilom. N. de Munich, ch.-l. du district de ce nom; 19,500 hab. Place forte; grenier à sel; inspection forestière; gymnase; école d'agriculture et d'arts et métiers. Fabrication de draps; cartes à jouer, poudre, potasse; blanchisseries de cire. Ingolstadt fut autrefois le siége d'une université, fondée en 1472, et qui fut au XVIe siècle pour l'Allemagne catholique ce que Wittemberg était pour les pays protestants. Le célèbre Eckius, l'adversaire infatigable de Luther, y professait ses doctrines orthodoxes. Vers 1558, le duc Guillaume y fit venir de tous les points de l'Europe les savants les plus réputés. Cette université fut transférée à Landshut en 1802, et à Munich en 1826. On remarque à Ingolstadt le tombeau de Tilly, qui y mourut en 1632. Le roi de Suède, Gustave-Adolphe, assiégea vainement cette ville en 1632; elle fut prise en 1704 par Louis de Bade, général autrichien, et en 1800 par les Français, qui rasèrent les fortifications. Depuis, elle a été fortifiée de nouveau, et, sous l'ancienne confédération germanique, elle était classée au nombre des forteresses fédérales.

INGOMAR, historien et hagiographe breton du XIe siècle. Il a composé plusieurs ouvrages dont il ne nous reste que des fragments, où l'on trouve plus de goût et d'esprit critique que dans les écrits de la plupart de ses contemporains. Nous citerons de lui : une *Généalogie des princes de Domnonée*, publiée dans la *Chronique de Saint-Brieuc*, par D. Morice; une *Vie de saint Winnoch*, que le bollandiste Ghisquière a donnée dans les *Acta sanctorum Belgii*.

INGON, nom d'un roi de Suède et d'un roi de Norvége. V. INGE.

INGONDE, fille du roi Sigebert, morte en 580. Mariée à Herminigilde, prince wisigoth, qui pratiquait l'arianisme, Ingonde profita de l'amour ardent qu'elle inspirait à son époux pour l'amener à embrasser le catholicisme; mais elle le vit bientôt aprè sexpier son apostasie par la mort, à laquelle le condamna son propre père, Leuvigilde, roi des Goths. Quant à Ingonde, elle fut, quelque temps après, faite prisonnière par les Grecs et mourut en Afrique, au moment où elle était emmenée à Constantinople.

INGOUCHES, peuplade de l'empire russe, sur le versant N. du Caucase, au S. de la Petite-Kabardah. Les femmes s'occupent d'agriculture et les hommes uniquement de chasse.

INGOUF (Pierre-Charles), graveur, né à Paris en 1746, mort en 1802. Il suivit les leçons de J.-J. Flipart, et débuta brillamment par quatre têtes d'après Greuze; mais son talent ne prit aucun développement. Il resta ce qu'il était, un artiste au burin facile et gracieux, dessinant avec correction, modelant avec habileté, mais dépourvu de vigueur et d'originalité. Nous citerons de lui, d'après Greuze, la *Bonne éducation*, la *Paix du ménage*, la *Jeune fille séduite caressant un chien* ou l'*Innocence trompée consolée par l'amitié*; et, d'après Wille, la *Mère contente*, la *Mère en courroux*, enfin le *Portrait de J. Georges Wille*, regardé comme une de ses meilleures productions.

INGOUF (François-Robert), graveur, frère du précédent, né à Paris en 1748, mort dans cette ville en 1812. Il fut également élève de Flipart. Les œuvres de cet artiste, qui arriva assez tard à la réputation, se font remarquer par les qualités les plus sérieuses. A la science d'un dessinateur consommé, il joignait l'art de rendre, par la variété des hachures, la nature différente et même le ton de chaque objet. Ses estampes présentent une grande variété selon les sujets qu'il traite. Les gravures qui commencèrent à le faire connaître sont : le portrait de *J.-J. Rousseau*, celui de *Armand-Jérôme Bignon*, d'après Drouais, et les *Canadiens pleurant sur la tombe de leur enfant*, d'après Lebarbier; mais ses œuvres capitales sont les deux *Nativités*, qu'il a gravées d'après Ribera et Raphaël. Ces deux morceaux sont excessivement remarquables par l'art avec lequel Ingouf a su rendre le caractère si différent de ces deux œuvres. Citons encore de lui : *Gérard Dov jouant du violon*, d'après Drouais; le *Soldat en semestre*, d'après Freudenberg; le *Retour du laboureur* et la *Liberté du braconnier*, d'après Benezech, etc. Enfin, Ingouf a exécuté un grand nombre de portraits et de vignettes pour la librairie, pour le voyage de M. Cassas, etc.

INGOUL, rivière de la Russie d'Europe, gouvernement de Kherson. Elle prend sa source au N.-E. d'Elisabethgrad, coule au S., traverse le steppe de Kherson, et se jette dans le Bûg, près de Nicolaïef, après un cours de 270 kilom.

INGOULETZ, rivière de la Russie d'Europe. Elle naît sur la frontière septentrionale du gouvernement de Kherson, au N. d'Elisabethgrad, coule d'abord à l'E., baigne Alexandria, se dirige ensuite au S. et se jette dans le Dniéper, par la rive droite, près de Kherson, après un cours de 450 kilom.

INGOUVERNABLE adj. (ain-gou-vèr-na-ble — du préf. *in*, et de *gouvernable*). Qu'il est impossible ou très-difficile de bien gouverner : *Enfant* INGOUVERNABLE. *Pays* INGOUVERNABLE. *Le peuple français est* INGOUVERNABLE, *dès que l'exemple de la résistance est donné.* (De Tocqueville.)

INGOYGHEM, village de Belgique, province de la Flandre occidentale, arrond. et à 10 kilom. E. de Courtrai; 2,300 hab. Fabrication et commerce de toiles.

INGRAHAM (Duncan), marin américain, né en 1803. Il appartient à une famille qui a produit plusieurs hommes de mer distingués. Il prit du service dès l'âge de neuf ans, se distingua au blocus de la Vera-Cruz, lors de la guerre du Mexique, comme commandant de la frégate *Solmers*, reçut, en 1853, le commandement du vaisseau le *Saint-Louis* et força à Smyrne un navire autrichien à mettre entre ses mains le Hongrois Koszta, qui s'était fait naturaliser Américain. Il était chef de bureau de l'artillerie, lorsque éclata aux Etats-Unis la guerre civile. Il se rangea dans le parti des hommes du Sud et prit part à la lutte en qualité de commodore.

INGRAIN s. m. (ain-grain). Bot. Nom vulgaire de l'épeautre. ‖ On dit aussi ENGRAIN.

INGRAM (Dale), chirurgien anglais qui vivait au XVIIIe siècle. Après avoir pratiqué son art à Roading et à Barbade, il se fixa à Londres, où il acquit bientôt une belle réputation et s'occupa surtout du traitement de la goutte, sur laquelle il avait fait des recherches sérieuses. On lui doit : *Essai sur la cause et le siége de la goutte* (Londres, 1743, in-8°); *Cas pratiques et observations de chirurgie* (Londres, 1751).

INGRAND (François-Pierre), conventionnel, né à Usseault (Poitou) en 1756, mort en 1831. Il était avocat au moment de la Révolution, fut élu l'un des administrateurs du département de la Vienne, puis député à la Législative et à la Convention. Il siégea à la montagne, vota la mort du roi sans appel ni sursis, entra au Comité de sûreté générale et remplit plusieurs missions dans la Vienne